

LES PERSONNALITÉS DE L'AFFAIRE DE LA BÊTE DU GÉVAUDAN



JEAN CHASTEL  
DE LA BESSEYRE-SAINT-MARY



Jean Chastel a vu le jour au village de Darnes, relevant de la paroisse de la Besseyre-Saint-Mary, le samedi 31 mars 1708, jour de la Sainte Balbine (vierge et martyre chrétienne de la ville de Rome). Il est le fils de Claude Chastel et de Jeanne Bergognoux.

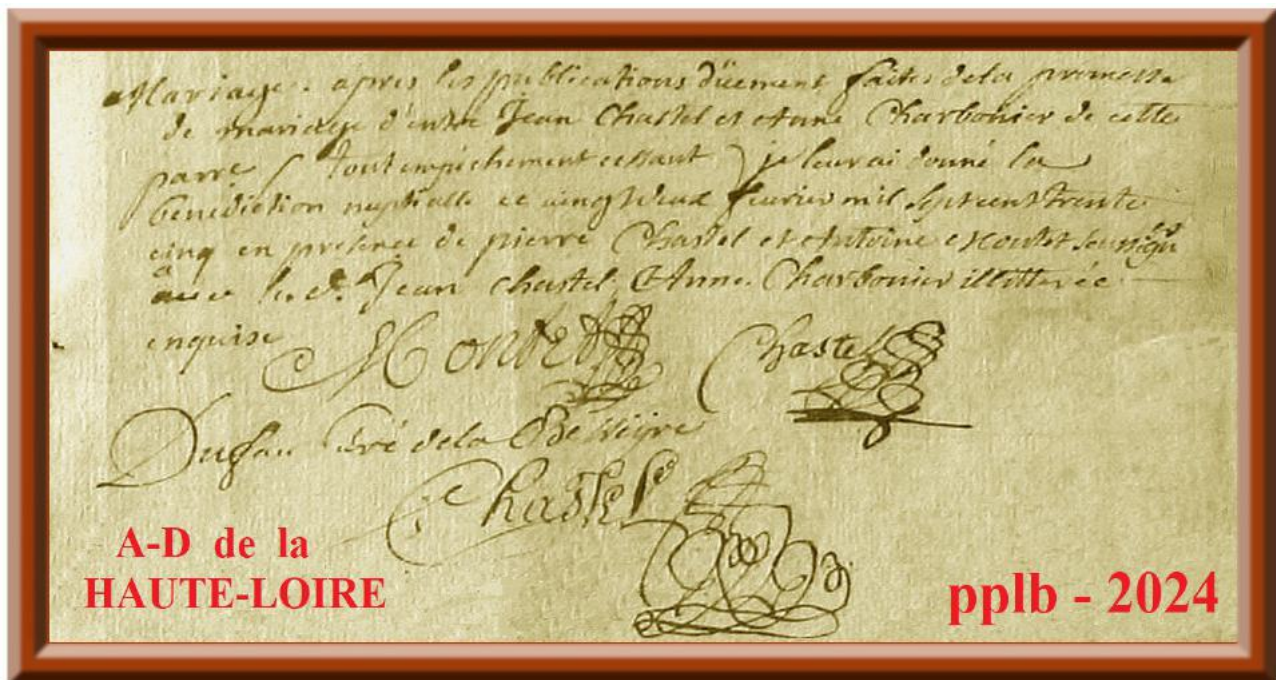
Il y a déjà fort longtemps, des recherches en archives nous avaient, malgré de nombreuses contestations, éveillé quant aux réelles liaisons familiales des Chastel avec les nobles familles du Gévaudan. Des recherches menées par la suite de la part de plusieurs généalogistes ont confirmé cette réalité, allant jusqu'à dévoiler des liens entre les Chastel et la noble famille De Chastel de Servières.

Cette dernière offrait simultanément diverses unions avec les familles de Molette de Morangiès, Châteauneuf, de Denis d'Allemances du Besset et même de Pierre de Bernis, de laquelle était issu le célèbre cardinal dont nous reparlerons un peu plus loin.

Le mardi 22 février 1735, Jean s'unit à Anne Charbonnier en l'église de la Besseyre-Saint-Mary. C'est l'abbé Dufau qui officie pour la cérémonie.

De leur union naîtra ensuite neuf enfants :

- Jeanne, le 24 février 1736.
- Agnès, le 28 mars 1737.
- Pierre, le 8 mars 1739.
- Une seconde Agnès, le 14 janvier 1741.
- Claude, le 3 juin 1742.
- Jeanne-Marie, le 4 août 1743.
- Jean-Antoine, le 20 avril 1745.
- Catherine, le 4 avril 1747.
- Jean-François, le 25 juin 1749.



*Acte de mariage de Jean Chastel et de Anne Charbonnier à la Besseyre-Saint-Mary ; A-D de la Haute-Loire, Mariages, E-dépôt 144/1.*

Jean Chastel cumule apparemment en ce temps plusieurs métiers pour faire vivre sa famille.

On le donne tout d'abord laboureur (agriculteur donc), brassier (manœuvre) et quelquefois cabaretier à la Besseyre. Mais il est aussi connu pour être un excellent chasseur. Il sait également lire et écrire, ce qui notifie une certaine instruction attachée au personnage. Il appose d'ailleurs de temps à autre sa signature sur les registres à l'église de la Besseyre-Saint-Mary.

Parfois, certains écrits lui attribuent également la fonction de garde-chasse, mais cela relevait vraisemblablement davantage du service d'au moins un de ses fils.

Une note que nous avons détaillée dans les listes des archives de la Lozère (C.367) signale un certain Jean Chastel dans les rôles d'impositions de la Communauté de Paulhac, redevable de 7 livres, 10 sous, à payer au trésor comme soixante-neuf autres contribuables. Mais, au vu des dates de l'acquittement de ces impôts, il s'agissait très probablement de son oncle, Jean Chastel (frère de son père Claude), dont le parrain n'était autre que le noble Jean De Chastel de Servières.

Parfois, certains auteurs ont avancé que la famille de Jean Chastel serait issue d'une obédience protestante et d'un pasteur de la région des Cévennes, et qu'elle se serait ensuite convertie au catholicisme pour échapper aux persécutions, avant de se réfugier finalement en Gévaudan.

Si le docteur Léon Bourrier a effectivement prouvé par ses travaux que les Lafont du Gévaudan (famille du Syndic Étienne Lafont) provenaient bien d'une famille protestante originaire de la région de Nîmes, et dont certains membres furent victimes des sévères condamnations des tribunaux royaux d'exception durant les Grands Jours du Languedoc, nous n'avons à cette heure jamais vu le moindre document d'archive en rapport avec la moindre origine protestante de la famille Chastel.

Jean Chastel avait un frère qui se prénomrait Jean-Pierre. Ce dernier fut suspecté par le procureur rendant la justice au Besset d'avoir occis, pour une sombre affaire d'héritage, son neveu Joseph Pascal, qui était charpentier à Pompeyrin. Jean-Pierre Chastel choisit dès lors de prendre la fuite, ce qui lui vaudra une condamnation à mort par contumace. Il se fera oublier durant plusieurs années et reviendra rôder vers Darnes au cours des années 1760 sans être visiblement inquiété par la justice locale. On suppose qu'il avait bénéficié d'une grâce entre-temps.

Le vent et les années passèrent sur ces rudes terres du Gévaudan, quand débuta en 1756 la terrible Guerre de Sept Ans qui allait embraser le monde et appauvrir encore bien davantage le royaume de France.

Jean-Chastel était déjà un peu trop âgé pour être incorporé dans la milice, et par chance ses fils bien trop jeunes pour subir cet enrôlement. Très vite, des rumeurs désastreuses parviennent aux oreilles des populations provinciales quant à la mauvaise tournure de la guerre pour la France, et qui se révélait fort coûteuse en vies humaines. Pourtant, la milice, comme les régiments, continuaient à faire battre la caisse dans les provinces pour recruter des hommes afin de combler les pertes de leurs contingents décimés au front. Le capitaine recruteur de Boissieu, originaire de la région, fit en ce temps battre la caisse (tambour) à Langeac et placarder des affiches afin de tenter d'enrôler de nouvelles recrues pour le régiment de troupes légères de Clermont-Prince, qui allait, de l'année 1764 à celle de 1765, apporter une cinquantaine de cavaliers issus de ses compagnies montées pour traquer les bêtes dévorantes en Gévaudan.

Mais la population n'était pas dupe et bon nombre de jeunes paysans des provinces reculées du royaume, convaincus d'aller à une mort certaine, préféreraient gagner le maquis et la clandestinité plutôt que d'affronter un tirage au sort malchanceux de la milice.

Cependant, le Gévaudan, à l'instar de bien d'autres provinces du royaume, offrit tout de même au sacrifice de cette guerre bon nombre de ses jeunes gens. Ceux qui étaient issus des rangs de la noblesse ne pouvaient, en raison de l'honneur familial, s'y soustraire. Beaucoup, s'ils n'avaient pas gagné la prêtrise, se trouvaient déjà incorporés dans de nombreux régiments d'infanterie ou de cavalerie.

C'était le cas des enfants de la famille Molette de Morangiès, dont trois des fils servaient au régiment d'infanterie du Languedoc. Cette terrible guerre fut à l'origine d'un désastre pour cette noble famille du Gévaudan, suite à la disgrâce royale du père, le lieutenant-général Pierre-Charles de Molette de Morangiès, survenue en raison de son échec dans la défense de la citadelle de Minden (Allemagne) contre des forces hanovriennes supérieures en nombre, et la reddition forcée qui s'en suivit le 24 mars 1758.

Le Comte de Clermont, commandant de l'armée d'Allemagne, s'était montré incapable de lui apporter le moindre secours de troupes alors que lui et ses soldats étaient assiégés depuis le 4 mars 1758 dans la citadelle de Minden par une imposante armée ennemie, et sous un déluge d'artillerie.

Le marquis de Morangiès sera maintenu un temps prisonnier en Allemagne, et à son retour en France en compagnie de ses officiers, la majeure partie d'entre eux sera expédiée en cachot de forteresse. Morangiès se retrouvera exilé de Versailles et de Paris, disgracié et humilié au point où il manqua d'y laisser sa vie.

Ses enfants, Jean-François-Charles et Jean Annet subirent ensuite encore les foudres de l'état-major royal et seront expédiés en janvier 1759 dans le mouvoir de l'île de Minorque, où les fièvres décimaient les troupes, tout comme ses gouverneurs, le Comte de Lannion et le Marquis de Frémeur. En 1762, ils seront rapatriés en France avec les survivants de leur premier bataillon du régiment du Languedoc ( le second bataillon avait en partie été exterminé dans la guerre au Canada). Jean-François-Charles sera alors remercié de l'armée et devra céder son régiment avec pertes et fracas : moins de la moitié des sommes engagées pour son achat en 1748 lui sont remboursées.

Il connaissait déjà hélas de nombreux problèmes financiers comme le confirment ses correspondances de la période. Lorsqu'il se trouvait en garnison sur l'île de Ré en 1757, il fut d'ailleurs déjà très remonté par le choix qu'avait fait son capitaine de grenadiers, Louis de Gardanne de Sauvebonne, de partager la totalité de la somme du butin obtenu, suite à son arraisonnement d'un navire de guerre britannique devant l'île, avec l'ensemble des simples soldats du premier bataillon, plutôt que de le distribuer entre les officiers de l'unité. Il se trouvait probablement déjà dans un embarras financier dès cette époque et n'avait pas besoin de cette injuste décision de l'état-major royal en supplément.

Jean-François-Charles rechutera dès lors dans sa maladie contractée à Minorque au point où il faillit en mourir (il crachait du sang de ses poumons). Le père et le fils avaient manqué de perdre leurs vies par la faute d'une injuste disgrâce ordonnée par le roi.

S'étant rendu sur ses terres de Bagnols-les-Bains, il guérira de sa phtisie, et effectuera de nombreux travaux de rénovation à la cure. Il partira ensuite pour retrouver son père au château de Saint-Alban, avant d'entreprendre d'aller gérer les affaires de la famille sur l'ensemble des domaines.

Il y rencontra ses gens, ses régisseurs et divers nobles locaux, qui ne furent incontestablement pas insensibles à ses malheurs ni à ceux de son père.

Depuis les critiques du Comte de Maillebois suite à la gestion de la bataille d'Hastembeck par le Maréchal d'Estrées - ce qui lui valut d'être incarcéré en forteresse comme divers officiers de ses amis - un vent mauvais venant de nombreux militaires soufflait en direction de Versailles.

Le Prince de Conti, Duc de Mercœur et maître incontesté du Gévaudan par tous les fiefs qu'il y possédait, et qui avait l'amitié de l'armée, était de ceux- là. De 1755 à 1757, il avait même tenté de fomenter un complot avec l'appui des protestants du Vivarais afin de renverser le roi Louis XV, mais qui échoua en raison de la vigilance de la marquise de Pompadour et des ministres du roi.

Cependant, à la fin de la Guerre de Sept Ans, ni le Prince de Conti, ni les Morangiès, qui venaient de subir les derniers affronts du pouvoir royal en 1762 et 1763, n'avaient ravalé leur haine à l'encontre de ce hideux pouvoir royal.

Jean-Annet de Morangiès devait rester servir en ce temps au régiment du Languedoc, stationné à Toulon (il partira ensuite pour la Corse), mais l'état-major du roi, s'il lui avait conservé son rang de major du régiment antérieurement octroyé par son frère Jean-François-Charles, ne lui rendait pas pour autant les pouvoirs appropriés à son grade. C'est le compatissant lieutenant de Robert qui avait récupéré ce pouvoir depuis Minorque, et qui le conservait toujours en 1763. Il servait très bien l'état-major au point où il sera ensuite nommé capitaine et obtiendra une compagnie portant son nom.

Léon-Jean-Adam de Morangiès avait été expédié à Malte (où il deviendra chevalier) par Jean-François-Charles dès leur arrivée à Minorque, afin de le garantir des foudres de l'état-major royal qui continuait ses tourments sur les fils Morangiès. Alexandre, alors curé à Paris, avait quant à lui été placé comme vicaire auprès de l'évêque Mgr de Condorcet à Auxerre, grâce à l'aide bienveillante du futur cardinal de Bernis, cousin de la famille Morangiès, mais aussi des Chastel, comme l'a démontré Monsieur André Aubazac à travers ses études et ses publications.

L'abbé de Bernis avait également essayé de soutenir favorablement, mais en vain, la cause de son cousin le Marquis de Morangiès devant l'injuste décision du roi. Le beau-père de Jean-François-Charles, le Duc de Saint-Aignan, qui avait aussi ses entrées à la Cour de France, l'avait certainement pareillement tenté, sans obtenir le moindre succès.

Les lettres de doléances et les appels du pied empressés de Jean-François-Charles pour tenter de rendre justice à son père, furent également sans suite mais eurent par contre pour conséquences de dresser encore un peu plus l'état-major du roi contre sa personne (pour davantage d'informations se référer à notre étude sur le Comte Jean-François-Charles de la Molette de Morangiès et aux nombreuses références en archives que nous avons consultées pour la réaliser).

L'abbé de Cour François Joachim de Pierre de Bernis, cousin des Morangiès et des Chastel, alors ministre des affaires étrangères du roi, s'oppose alors de plus en plus au prolongement du conflit si coûteux en vies humaines, mais il a devant lui les va-en-guerre Pompadour et Choiseul. Ces derniers ont quelques amitiés à qui profite pécuniairement parlant cette guerre, tel les banquiers de frères Pâris.

N'ayant pas obtenu satisfaction dans ce domaine - pas plus que pour la défense de son cousin le Marquis de Morangiès -, Bernis offre sa démission au roi Louis XV, espérant disposer d'un ministère un peu plus apaisant. Mais à contresens de sa logique des choses, en décembre 1758 le roi le fait exiler par lettre de cachet, l'enjoignant à rejoindre sans plus tarder son abbaye près de Soissons.

Bernis se retrouve dès lors exilé et disgracié au sein de son Abbaye de Vic-Sur-Aisne où il entretient une véritable Cour de fidèles. Jugé dissident du pouvoir, le roi le fait surveiller par son ministre Saint-Florentin. Mais Bernis n'a que faire de tout cela car il se sait infiniment puissant. Il a pour voisin et ami l'ex-aumônier du roi, l'évêque François de Fitz-James, également cassé par le roi et exilé dans son Abbaye de Soissons. Ce dernier avait mis le roi à genoux dans la repentance de la religion lors de son étrange maladie survenue à Mez en 1744. Il avait également forcé le roi à faire chasser sa maîtresse Madame de Châteauroux.

François de Fitz-James venait de la puissante Maison du Duc de Berwick, et se classait dans le mouvement du parti des dévots (ultras-catholiques) lié au pouvoir janséniste pourtant condamné par la bulle papale Unigenitus de Clément XI en 1713. Son frère, le Duc Charles de Fitz-James, n'était autre que le commandant en chef de l'armée en Languedoc et bien entendu en Gévaudan, jusqu'à ce que le roi le fasse casser en décembre 1764. Sa disgrâce devait se poursuivre encore un certain temps car il ne retrouva pas de commandement en rapport à son rang avant plusieurs années. L'évêque de Soissons devait décéder à Paris le 19 juillet 1764.

Un grand nombre des membres de cette prestigieuse famille se trouvent inhumés dans les tombeaux du couvent des bénédictins anglois, qui faisait face à l'hôtel des Morangiès à Paris, rue du Faubourg Saint-Jacques.

Malgré les interdiction royales, Bernis reçoit bien des visites à Vic-sur-Aisne et y donne même des fêtes religieuses entouré de ses amis jansénistes, dont l'évêque janséniste de Lyon, Monseigneur de Montazet qu'il avait fait nommer à ce poste. Le Marquis de Morangiès, de retour de sa captivité en Allemagne, s'arrête à Landricourt, une localité située non loin de Vic-Sur-Aisne. On est en droit de présumer qu'il y rencontre à cette occasion son cousin Bernis afin de le remercier de son soutien contre la décision du roi (on sait par ses correspondances qu'il s'était investi dans ce sens).

Morangiès est obligé de se montrer discret car Bernis est exilé par lettres de cachet du roi et qu'il doit d'autre part se rendre à Paris pour y attendre la sentence de sa condamnation suite à l'affaire de Minden.

*Nous sommes toujours étonnés d'entendre ici et là des auteurs, voire des historiens, soutenir que le grand tourment du roi Louis XV fut en ce temps le problème des jésuites ?*

*S'agit-il d'une idéologie ? D'une simple orientation politique mensongère ? Ou plus simplement d'une grande ignorance de ces réalités qui ne sont pas enseignées par les programmes scolaires selon le sens d'une certaine volonté et d'un certain courant ? C'est assez affligeant !*

*Le roi Louis XV était sous l'emprise d'un gouvernement dirigé par au moins deux fervents soutiens des jansénistes, c'est-à-dire Choiseul et la Pompadour, et s'exécutait, peut-être à contrecœur mais il obéissait à la pression générale qui l'entourait.*

Mais voyons un peu les faits.

Lorsque le début de son règne se trouve tourmenté par les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard dans l'ombre posthume du Diacre François Pâris au point où après tant de problèmes il est obligé de faire fermer ce cimetière et intervenir la troupe pour en garder l'accès jour et nuit, sa préoccupation vient-elle des Jésuites ou des Jansénistes ?

Lorsque des imprimés circulent dans Paris annonçant "que de par le roi Louis XV, défense est faite à Dieu de faire miracle en ce lieu" (autrement dit dans leur cimetière fermé) cet important souci vient-il des Jésuites ou les Jansénistes ?

Lorsque la lame du régicide François Damiens se fiche entre les côtes du roi Louis XV en 1757, c'est l'ombre des Jésuites ou celles du pouvoir Parlementaire et Janséniste qui se profile dans le spectre des soupçons juste derrière ?

L'évêque de Soissons, François de Fitz-James, ex-aumônier royal cassé et exilé sur décision de Louis XV à l'Abbaye de Saint-Médard et dans son diocèse, était-il Jésuite ou Janséniste ?

Le professeur Claude de Lasseray qui exerçait à Sainte-Barbe et qui fut embastillé sur ordre du roi par lettre de cachet, était-il Jésuite ou Janséniste ?

On pourrait continuer ainsi des heures durant à vous dévoiler ces

autres vérités étouffées par certains historiens dont on a la désagréable sensation que le mensonge historique sert avant tout dans un esprit de fidélité au dogme afin de ne faire de vagues pour conserver leurs diplômes et leurs postes. Si jamais cela n'était pas le cas, alors il n'y aurait plus que de la pure incompétence pour expliquer l'étendue de leurs erreurs !

L'ex-ministre et abbé François Joachim de Pierre de Bernis, cousin des Chastel et des Morangiès, se savait quelque part intouchable par ses multiples pouvoirs et la toile d'araignée habilement tissée sur Paris, le Languedoc, le Lyonnais et l'ensemble du royaume par ses amis Jansénistes. L'évêque de Mende, Monseigneur Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, cousin du ministre Étienne-François de Choiseul, s'était aussi converti au jansénisme dès 1763.

Il semble que son modèle religieux fut alors emprunté au posthume évêque janséniste d'Alet, Monseigneur Nicolas Pavillon, impliqué dans de nombreuses affaires et histoires, dont une très sulfureuse avec les frères Fouquet et Nicolas Poussin. Cet évêque du Razès lutta aussi contre les excès de la secte des "hommes loups de Limoux" dirigée par un très puissant seigneur du Languedoc, et dont la lignée n'était pas du tout étrangère aux nobles familles du Gévaudan.

Bernis avait eu des divergences avec Choiseul et la marquise de Pompadour (qui étaient pourtant d'inconditionnels soutiens du jansénisme) ce qui lui avait valu sa disgrâce cautionnée par le roi, mais en avril 1764, la marquise devait tirer sa révérence. Il l'avait vue une dernière fois à Versailles lors de son retour en grâce, puisque son exil forcé ne pouvait durer éternellement.

Ce fut à Paris, à l'hôtel du Marquis de Briges, personnage issu d'une grande famille installée de longue date près de Mende en Gévaudan, et directeur du Haras du Pin près d'Argentan (où servit un temps d'Enneval), que le nouveau cardinal de Bernis apprit sa nomination à Albi.

En effet, le 29 mai, Charles de Saint-Albin, Archevêque et Duc de Cambrai, avait rejoint la voie du Paradis. C'était le moment qu'attendait le ministre Étienne-François de Choiseul pour nommer son frère, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, Archevêque d'Albi, à l'archevêché de Cambrai, et pour envoyer de facto le cardinal de Bernis occuper ce siège épiscopal à Albi, par lequel étaient aussi passés bien des évêques de Mende.

L'homme, originaire de Saint-Marcel en Vivarais allait à nouveau gagner ses terres languedociennes, où il partagerait son existence entre l'archevêché d'Albi et, durant les étés, au sein du château de Salgas en Gévaudan, là où résidait sa sœur, l'épouse de Jean-François de Narbonne-Pelet. Le Cardinal de Bernis aurait-il pu dès lors rencontrer en Gévaudan ses cousins Morangiès et Chastel ?

Nul ne le sait, d'autant que sa correspondance, d'ordinaire si abondante, semble étrangement égarée pour une majeure partie de cette période.

Lyon et Soissons foyers d'hérésie janséniste  
consacrés par l'abbé de Bernis  
Le Jansénisme est condamné par la bulle papale  
Unigenitus de 1713  
délivrée par le Pape Clément XI

**LE CARDINAL DE BERNIS**  
disgracié et exilé sur ordre du roi  
en son Abbaye de Vie-sur-Aisne

Personnel du cardinal de Bernis à Vie : plus de trente personnes dont 4 valets de chambre, 4 valets de pied, 1 maître d'hôtel, 1 chef cuisinier et plusieurs garçons d'écurie, ainsi que plusieurs servantes et femmes de chambre.  
Les deux nièces de Bernis, Louise Charlotte et Marie Catherine de Narbonne-Pelet vivaient également au château de Vie. Leurs époux militaires, Jean-François de Narbonne-Pelet et Jacques Bussy de Montbrun, séjournaient aussi à Vie durant leurs congés. Le frère de Bernis, le marquis Philippe Charles François de Bernis (voir l'illustration ci-dessous) et son épouse, Renée d'Arnaud, baronne de Cassagne, résidaient pareillement au domaine.



© PPL BERTHELOT - 03/2023

Petit exemple de la Cour de Bernis à Vic-Sur-Aisne et et autres lieux de l'hexagone

Toutefois, Bernis avait également des activités plus discrètes, et pas forcément très recommandables.

On lui prêtait en ce temps le rang de chansonnier au sein de Loge Hermaphrodite de la Félicité.

Cette loge s'apparentait davantage sur le fond à celle d'une secte condamnée par l'Église de Rome et identiquement rejetée par la Franc-Maçonnerie, qu'à un établissement de bonnes mœurs.

Cette Loge, plus satanique que catholique, avait été fondée par la famille de La Garde de Chambonas du Gévaudan et de l'Auvergne, ainsi que par le Duc Godedroy Bouillon de la Tour d'Auvergne.

L'ancêtre de la famille de Chambonas, le Comte Henry-Joseph, servit en tant que premier gentilhomme, le Duc du Maine, tandis que son épouse, Marie-Charlotte de Fontanges, n'était autre que la dame d'honneur de la Duchesse du Maine.

Elle accompagna d'ailleurs la Duchesse lors de son incarcération à Dijon suite à l'échec de son complot fomenté contre l'état durant la conspiration de Cellamare (1717-1719). L'un comme l'autre des époux étaient membres de la Loge de la Mouche à Miel (l'abeille de Mérovée) dirigée au château de Sceaux par la Duchesse du Maine, qui en était la dictatrice perpétuelle. Les folles nuits de Sceaux et le cœur de cette Loge attirait en ce temps tout ce que le pouvoir du Régent Philippe d'Orléans comptait alors comme opposants et ennemis héréditaires.

Beaucoup d'entre eux, mis à part Monsieur de Arouet (Voltaire) qui parvint à gagner la clandestinité avec des complicités, goûtèrent à l'humidité des geôles royales, dont la Bastille, en raison de leur implication dans le complot de Cellamare.

On peut supposer que ce fut ce modèle de Loge qui servit ensuite d'inspiration à Scipion de La Garde de Chambonas pour constituer celle de la Félicité, et que fera perdurer son fils Victor-Scipion-Charles-Auguste, époux de Aglaé de Lespinasse-Langeac, fille naturelle du ministre Saint-Florentin, qui s'impliqua grandement dans l'affaire de la Bête du Gévaudan comme nous les savons. La famille de La Garde de Chambonas avait de nombreuses accointances généalogiques avec les grandes familles du Gévaudan. On y trouvait entre autres les noms de Ligonès, de Châteauneuf, de Morangiès, etc.

Godefroy-Charles-Henri de La Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, occupait le rang de Grand-Maître de la Loge de la Félicité. Les Chambonas père et fils, en étaient les hauts dignitaires.

## LA LOGE DU GÉVAUDAN



**cardinal de Bernis**  
ex-ministre du roi  
Archevêque d'Albi  
chansonnier de la Loge  
Hermaphrodite de la Félicité



**Marquis de Chambonas**  
dignitaire de la Loge  
Hermaphrodite de la Félicité



**Duc de Bouillon**  
de La Tour d'Auvergne  
Grand Maître  
de la Loge  
Hermaphrodite de la Félicité

La famille de ces Ducs de Bouillon ne manquait pas de prestance par la grandeur de ses membres, et par ses unions ancestrales, comme celle avec les Médicis ou les de La Marck, dont le nom est aussi resté dans l'Histoire à travers les frasques de son "Sanglier des Ardennes" qui aimait beaucoup ses gentils petits pages.

Nous savons très peu de choses sur cette secte, et si son siège se trouvait au sein des châteaux des Chambonas ou dans d'autres domaines en Gévaudan, voire en Auvergne. Nous comprenons juste que de par la noblesse de ses membres, elle ne manquait ni de chapelles ni d'autels privés pour exercer ses cérémonies et ses orgies dans la plus grande discrétion.

Il est évident que les "réjouissances de luxure" et autres qui s'y déroulaient, l'étaient davantage sous l'ombre du Grand Cornu que de l'œil compatissant et bienfaiteur de la Vierge Marie.

Nous sommes par contre très bien renseignés sur l'existence d'une de leur "chapelle" qui était située en Avignon, à deux pas des fenêtres du palais où logeait le Légat du Pape.

C'était aussi une manière pour cette obédience litigieuse de défier directement à sa façon le pouvoir de l'Église de Rome. De nombreuses plaintes furent formulées de la part des évêques locaux, qui allèrent jusqu'à Rome et au Pape, mais rien n'y fit, cette loge semblait inattaquable en raison du pouvoir de certains de ses membres hiérarchiquement très haut placés.

Si Bernis y tenait la place du brillant chansonnier, certaines paroles et faits autorisaient à penser que tout en haut de la caste, se trouvait au rang de Grand Nautonier et dans l'ombre, le Prince de Conti, le plus puissant seigneur du Gévaudan, même parfois bien plus puissant que le roi qui le craignait à juste raison. Nous en connaissons les motifs !

Il est vrai que le château entouré d'eau de Conti à l'Isle d'Adam, où Louis XV l'avait en principe exilé, pouvait quelque part faire penser à cette "Île merveilleuse de la Félicité" mise en exergue et honorée par la secte Hermaphrodite.

Après avoir lu cette énumération que nous venons de dérouler sous vos yeux, nous vous invitons à vous replonger dans le mandement rédigé et lu par l'évêque Monseigneur de Choiseul-Beaupré au sein de la cathédrale de Mende le 31 décembre 1764, et qui fut ensuite repris par les prêtres du diocèse dans leurs sermons au cœur des églises de leurs paroisses respectives.

Nous mettons de ce fait principalement l'accent sur ce passage où l'évêque parle "d'une jeunesse dévoyée souillant de ses actes répréhensibles les temples et les autels des églises du diocèse".

Pensez-vous un instant que, au sens propre, ce soit possiblement les grands frères ou les grandes sœurs de Jacques Portefaix où tout autre adolescent des familles des paysans et des villageois qui souillaient les lieux saints par leur oaristys ?... la Maison de Dieu et l'Esprit Saint de l'Église en Gévaudan par leurs actes de luxure ?... ou davantage les jeunes gens de la bourgeoisie ou d'une certaine noblesse affiliée à cette secte d'Arcons nauséabonds ?

Posez-vous réellement la question tout en ne perdant pas de vue que des personnes peuvent avoir quelques intérêts à vous écarter de la compréhension de cette réalité et qu'elles font même tout le nécessaire pour vous maintenir derrière le rideau de la vérité.

Bernis avait aussi antérieurement été Chevalier dans l'Ordre de la Mouche à Miel de la Duchesse du Maine au château de Sceaux. Il écrivait et chantonnait à présent au sein de cette obscure Loge Hermaphrodite de la Félicité qui semblait bien avoir essaimé quelques succursales dans diverses provinces du royaume.

Il faut dire que durant la période où Bernis était ambassadeur à Venise, il avait déjà été initié aux torrides nuits vénitiennes par le célèbre Casanova, dont la réputation et les frasques nocturnes étaient, et sont encore, connues de tous. Bien plus tard, on retrouvera cet absolu libertin vénitien occupant un temps la maison rouge du fantasque Comte d'Albon à Franconville-la-Garenne, là où le pauvre petit Jacques Portefaix du Gévaudan était venu finir ses jours à 32 ans.

Passant tous ses étés en son château à Salgas, au sud de Mende, des Bondons et de Florac-Trois-Rivières, où vivait sa sœur épouse du militaire de Narbonne-Pelet, il est peu probable que le Cardinal de Bernis ne se soit pas senti concerné par l'épouvantable drame que causait en ce pays les bêtes dévorantes. Et pourtant, nous ne connaissons aucune de ses lettres qui en fasse écho.

Ou plutôt, disons qu'elles sont curieusement absentes de son circuit de correspondances qui est pourtant assez fourni. Mais cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas des pistes à suivre pour en retrouver.

Demandez-vous tout de même pour quelle raison aucun livre concernant l'affaire de la Bête ne parle jamais de ce très puissant personnage qu'était François Joachim de Pierre de Bernis alors qu'on sait très bien par les archives qu'il passait beaucoup de son temps en Gévaudan en pleine période de l'histoire de la Bête ?

Ce qui est par contre connu et évident, c'est que le cardinal de Bernis servait à la fois l'Église de Rome et cette secte gabalitaine condamnée par cette même Église de Rome, et bien que cela paraissait insurmontable. Il était aussi proche des Jansénistes ennemis de Rome et entretenait au moins une relation épistolaire soutenue avec un dissident du pouvoir en la personne du sieur Voltaire.

Bernis était un personnage perclus de paradoxes, tout autant que de goutte, mais il était cependant très loin d'être un cas unique parmi ces personnalités qui soupaient à la même table que le Diable et le Bon Dieu.

Toutefois, dans l'année qui suivit la clôture de l'affaire de la Bête en Gévaudan, en 1768, le ministre Choiseul, toujours très prompt à éloigner du pouvoir son encombrant ami Bernis afin qu'il ne lui fasse pas de l'ombre, obtint pour lui une nomination à Rome en tant que chargé d'affaires auprès du Saint-Siège. Cela équivalait à un poste d'ambassadeur auprès du siège pontifical.

C'est à la suite de cette charge de grande responsabilité que lui sera octroyé le surnom de "Roi de Rome".

Bernis confia la gestion de ses biens français à son écuyer et avocat au Parlement, le sieur Louis Guesnon de la Rosière. Au delà de la robe rouge de cardinal, la robe noire n'était pas non plus véritablement étrangère aux affaires de Bernis comme nous l'avons vu au sujet de son séjour à Vic-Sur-Aisne durant son exil.

À Rome, comme tous ceux de sa caste, le cardinal ne cessa jamais de combattre ses incontournables ennemis, les Jésuites.

François-Joachim de Pierre de Bernis ne regagna jamais la France et devait décéder à Rome le 3 novembre 1794, où son cœur se trouve encore au sein de l'église Saint-Louis, tandis que son corps fut rapatrié et inhumé dans la cathédrale de Nîmes sous le Consulat. Voici donc, en résumé, les principales grandes périodes de la vie de cet exubérant cousin des familles Chastel et Morangiès.

Revenons maintenant à l'année 1763, où après un premier traité de paix ratifié au château de Fontainebleau le 3 novembre 1762, la paix définitive est enfin signée par le traité de Paris le 10 février 1763.

Cette fois, la Guerre de Sept Ans était bel et bien terminée et les enfants martyrs et autres survivants de ce grand massacre allaient enfin regagner leur foyers.

Mais auparavant, dès décembre 1762, le gouvernement avait prévu la création au printemps de 3 camps distincts en vue de la réforme, de la démobilisation des troupes de l'armée royale :

- le premier en Alsace.
- le second en Flandre.
- le troisième en Provence.

**"Les enfants des bons laboureurs et autres paysans, bien utiles pour nourrir le pays, seront renvoyés chez eux, et on retiendra au service les soldats qui n'ont ni foyers ni lieu pour les accueillir"** (*Suite des Nouvelles de Paris, le 31 décembre 1762, Gazette de France*).

Vous comprendrez dès lors que les auteurs qui ont vu des soldats vagabonds et cannibales errants sur les routes du Gévaudan durant cette période, baignent dans les plus grands délires historiques, et qu'ils sont tellement éloignés des réalités d'un pays qui était quand même géré.

Le roi Louis XV n'avait pas épargné la France de la guerre sur son sol pour y laisser déambuler des soldats vagabonds et pillards. Nous n'étions plus au temps médiéval des grandes compagnies ! L'aura de Bertrand Du Guesclin qui en débarrassa autrefois le pays, doit désagréablement vibrer dans son cénotaphe lozérien de l'Habitarelle en percevant l'écho de telles inepties ! Il en est à peu près de même au sujet de prétendus vagabonds malfamés traînants dans la campagne et qui furent recrutés pour l'édification des routes dans la région.

Si on relève sur l'Atlas des chaussées de France, établi par le compétant administrateur Daniel-Charles Trudaine, que diverses parties du territoire du Languedoc et de la Provence étaient effectivement oubliées par ce classement routier, au même titre que celles de la Bretagne puisque ces provinces conservaient toutes deux un certain degré d'autonomie, comme d'avoir aussi bien des noblesses en commun.

Il en était à peu près de même au sujet des services d'entretien de ces voies qui n'étaient pas gérées par le service issu de l'école nationale des Ponts-et-Chaussées, créé par le roi Louis XV en 1760, ni par le corps royal des Ponts-et-Chaussées, qui avait déjà vu le jour sous la Régence.

Dès le premier février 1716, furent constitués les rangs d'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées du Royaume, d'architecte et de premier ingénieur des Ponts-et-Chaussées, auxquels s'additionnaient pour le service, trois inspecteurs des dits Pont-et-Chaussées, et vingt et un ingénieurs des Ponts-et-Chaussées de France.

Du 13 décembre 1763 au 1er octobre 1768, le siège de Contrôleur Général des Finances -Directeur des Ponts et Chaussées de France, fut occupé par le ministre Clément-Charles-François de L'Averdy. Un personnage qui allait beaucoup s'impliquer, à l'instar du Comte Louis-Phélypeaux de Saint- Florentin, dans le traitement de l'affaire de la Bête du Gévaudan.

Juste après le rang de l'élève-ingénieur de l'École des-Ponts-et-Chaussées, destiné à occuper ensuite les postes de premier plan, se trouvait ceux du personnel technique dont la hiérarchie se répartissait ainsi :

- le piqueur des Ponts-et-Chaussées (conducteur de travaux).
- le lamballai des Ponts-et-Chaussées.
- le perraieur des Ponts-et-Chaussées.
- l'ouvrier ou paveur des Ponts-et -Chaussées.
- le dameur-paveur des Ponts-et-Chaussées.
- le corvoyeur des Ponts et Chaussées.

A dater du 5 novembre 1737, les postes de lamballais et de perraieurs furent supprimés et leur tâche confiée aux corvoyeurs.

Ces hommes étaient recrutés par la "Corvée Royale des Grands Chemins", instaurée en 1738 par le sieur Orry, Contrôleur Général des Finances. La réquisition de la main d'œuvre rurale nécessaire revenait aux intendants de province.

La règle réquisitoire concernait uniquement les habitants des paroisses, dont la route en construction était située à moins de deux lieues de leur domiciliation. La durée de sollicitation des villageois et paysans pour la corvée pouvait varier de deux à trente jours dans l'année.

Ils devaient de plus apporter sur le chantier les charrettes attelées dont ils disposaient pour transporter les pavés et évacuer les gravats. Certaines corporations étaient exemptés de la corvée, comme le clergé, les nobles et leurs domestiques, les habitants des villes, les bergers des grands troupeaux et les garde-étalons.

Les paroisses du Gévaudan devaient avoir recours à cette règle de la Corvée Royale des Grands Chemins qui concernait les habitants de chaque paroisse redevables de la corvée pour le tronçon de route adjacent à leur village.

Chaque communauté devait effectuer sa partie jusqu'à la jonction de celle de ses voisins. Les directeurs et conducteurs de travaux et les officiers employés pouvaient être des personnages locaux, éventuellement contrôlés et supervisés par ceux des Ponts-et-Chaussées, mais pas obligatoirement car la province des gabales ne semblait point avoir la moindre dépendance vis à vis de l'administration du roi pour la spécificité de ses chaussées.

Il n'était donc pas nécessaire, du fait de cette gestion tout de même bien orchestrée, d'avoir recours à de la main d'œuvre hasardeuse composée de malandrins, vagabonds, soldats déserteurs ou tout autres individus malfamés pour l'édification des routes du Gévaudan.

La lourde et contraignante règle de la Corvée Royale des Grands Chemins y suffisait à elle seule. Que n'inventeraient pas certains auteurs pour parvenir à vendre leurs livres ?

De l'Averdy, outre la gestion des frais de chasses complémentaires dans la traque à la Bête, dût aussi veiller au bon état des routes et voies de communications qui permirent d'acheminer en chaise de postes les chasseurs officiels du monstre anthropophage ainsi que les convois d'équidés pour le transport de leurs canidés.

Le service des Ponts-et-Chaussées local se trouva plus que jamais complémentaire des Relais de Postes dans cette affaire de la Bête, car il fallait que ces chaussées soient au moins praticables, même en hiver, afin d'y laisser passer les envoyés du roi.

Le royaume comptait, pour l'époque qui nous intéresse, près de 500 lieues de routes ouvertes (depuis 1755) et 900 lieues de grands chemins en entretenir.

Les piqueurs, devenus conducteurs de travaux, durent veiller, sur leurs zones de chantier, à la bonne progression du passage de bon nombre de chaises de Postes, courriers et autres coches qui emportaient des chasseurs en tous genres à destination du Gévaudan.

Sur les routes du Gévaudan ou du Vivarais, ces employés de la corvée avaient le pied très montagnard et, en raison des lacets sinueux d'altitude, il n'était pas rare que plusieurs d'entre eux gagnent rapidement, par quelques raccourcis de traverse de leur connaissance, le village le plus proche bien avant l'arrivée de la voiture, de la chaise de poste ou du coche qui transportait quelques notabilités étrangères au pays.

Les relais, alors informés, avaient de ce fait suffisamment de temps pour se préparer à recevoir convenablement leurs hôtes de marque. Et les habitués miséreux, qui gravitaient perpétuellement autour des relais de la poste aux chevaux, à tendre leur mains sur la route du véhicule afin de tenter d'obtenir le modique sou qui leur permettrait de se procurer une bien maigre pitance pour ne pas mourir de faim.

Principalement, durant ces terribles périodes hivernales que connut à l'époque cette région, et qui était de plus désolée par les ravages d'un monstre anthropophage qui ne commettait, quelque soit les saisons, aucun ralentissement dans la série meurtrière de ses attaques destructrices.

Ce fut donc est à cette époque que surgit une bête dévorante sur la région du Vivarais.

Pour l'année 1763 et le début de l'année 1764, le syndic de la province, Joseph-Paul Sabatier de La Chadenède, avocat au parlement et bailli de Lagorce, siégeant à Aubenas, indique déjà le nombre de neuf victimes de la bête. L'archiviste Ferdinand André relevait dans les archives à Mende pour la même période une vingtaine de personnes dévorées et cinq blessées à proximité de la ville de Langogne.

La petite Jeanne Boulet dévorée aux Hubats (Hubacs-Saint-Étienne de Lugdarés-Ardèche) le 30 juin 1764, était très loin d'être la première victime de ces monstres anthropophages, comme on peut souvent l'entendre et le lire à contrario ici et là.

Certains auteurs on prétendu que cette bête qui attaqua en Vivarais, puis en Gévaudan, était la même qui avait antérieurement tué des personnes près de Saint-Agnès en Grésivaudan (Isère).

Le problème étant que leur travail de recherche est tout à fait incomplet puisque c'est manifestement ce même animal qui dévorait encore des humains près de Pont-de-Beauvoisin (Isère) en 1766, dans une localité située un peu plus au nord-est de Saint-Agnès ( voir à ce sujet l'étude de l'historien Serge Colin sur les bêtes dévorantes de l'Isère).

Cela exclut donc d'emblée sa venue en Vivarais ou en Gévaudan selon la théorie de ces auteurs, où alors cela voudrait dire qu'il existait plusieurs bêtes dévorantes identiques sur un même périmètre durant cette période.

Pour quelle raison une bête aurait-elle fait un si long voyage depuis cette région pour gagner le Gévaudan tandis qu'une seconde serait demeurée sur place ? Leur théorie semble bien bancal.

Nous avons par contre évoqué une piste tout à fait sérieuse dans une précédente étude à propos de la possible terre d'origine de ces animaux et des individus qui aiment à les conserver sur un très grand territoire de chasse princier situé non loin de cette région.

Il faut croire que notre théorie n'est pas si mauvaise car elle commence à être copiée et colportée à leur compte par quelques auteurs de l'affaire de la Bête du Gévaudan.

Mais nous n'en sommes pas étonnés car c'est très loin d'être la première fois depuis l'année 2002 que nos découvertes et nos travaux graphiques et autres sont copiés et endossés par de prétendus chercheurs et auteurs.

Contrairement à eux, nous n'avons rien à vendre, pas de livre, et œuvrons juste pour que la véracité des faits et de l'Histoire triomphent et enfin... ne serait-ce que pour honorer bien modestement la mémoire de toutes ces petites victimes innocentes, bien bafouée par un trop grand nombre d'indélicats auteurs qui font semblant d'avoir de la compassion pour elles afin d'attendrir leurs lecteurs et de mieux vendre leurs livres.

Pour quelle raison tenteraient-ils de dissimuler bien des faits prouvés s'ils étaient honnêtes et chargés de bonnes intentions?

À l'automne 1764, la Bête est installée sur la région de Langogne. Poussée par les chasses elle va se déplacer vers la forêt de Mercoire.

Jean Chastel est alors âgé de 56 ans.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, 56 années d'existence sur terre ce n'est pas rien. Malgré la robustesse du paysan et du montagnard, cinquante-six années "dans les jambes" ce n'est pas rien !

Et pourtant, une romancière de renom, à qui échappe forcément les dures réalités de la vie paysanne sous Les Lumières , le voit courir sur ce secteur de Langogne accompagnant sa hyène domestiquée pour accomplir ses meurtres, et revenir tranquillement labourer ensuite sa terre à la Besseyre-Saint-Mary ? Sans doute ces auteurs le confondent-ils avec son jeune fils Jean-**Antoine** Chastel ?

Cela n'est pas sans nous rappeler fortement le point de vue de deux historiens canadiens qui critiquaient le choix du très grand peintre historien des armées, que fut le regretté Monsieur Eugène Lelièvre, d'avoir représenté le Comte de Frontenac chaussé de fortes bottes et monté sur son destrier, car selon eux il était impossible de faire campagne en circulant à cheval dans les forêts du Canada tant la végétation était dense en ce temps.

C'est certain qu'à près de 80 ans en 1690, au XVIIe siècle, sous le Grand Siècle donc, il avait certainement fait toute la campagne du Canada à pied !?

On sait au moins que l'instruction scolaire n'apporte pas l'intelligence ! Nous aimerions toutefois entendre un peu plus fortement et avec davantage de courage la contestation des actuels habitants du Gévaudan lorsque des romanciers – fussent-ils célèbres - souillent à ce point l'histoire de leur belle région et la vie et la réputation de leurs ancêtres.

**Conter des vérités à partir des archives est une chose, broder et inventer des chimères sur le dos de personnes qui ont réellement existé en est une autre.**

Sous la pression des militaires et des chasseurs, la Bête quitta très vite la forêt de Mercoire pour s'établir au cœur du Gévaudan. Elle fut chassée et tirée en vain au Bois de la Baume.

Finalement, la présence de Jean Chastel et de ses fils apparaît assez peu dans le compte rendu de cette affaire de la Bête et de sa traque.

Cependant, le mardi 12 février 1765, une battue contre la Bête avait lieu en Margeride, non loin de la verrerie du gentilhomme verrier Laurens du Verny de La Védrines. Soudain, alors qu'il était affairé sur son domaine, la bête apparut dans son champ de vision. Il ordonna aussitôt à son aide d'aller lui quérir son fusil en toute urgence pour la tirer.

Selon une autre version, la Bête s'en serait pris à son aide en question et il alla lui-même prendre son fusil. Monsieur de La Védrines tira la Bête d'assez loin, mais la toucha tout de même. Il était certain de lui avoir cassé la patte arrière gauche. L'obscurité arrivant très tôt en cette période de l'année, lui et son aide ne purent suivre la trace de l'animal blessé au sang bien longtemps.

Le lendemain, le mercredi 13 février 1765, le sieur de la Védrines affirma avoir croisé les sieurs Chastel - père et fils - de la Besseyre-Saint-Mary qui se trouvaient en chasse sur le même secteur et qui lui avouèrent avoir aperçu la Bête qui ne marchait que sur trois pattes.

Il en conclut que son tir avait bien porté et que la balle lui avait probablement bien cassé sa patte arrière gauche. On notera d'ailleurs que les bêtes furent bien touchées et endommagées aux pattes à plusieurs reprises (voir aussi celle du Bois Noir) mais qu'en dehors du poitrail ou de l'arrière train, leur corps ne semblait pas très vulnérable.

Monsieur de la Védrines espérait bien prouver qu'il avait effectivement sérieusement touché la véritable Bête. À Langeac, le jour de la foire du jeudi 21 février (Saint Saturnin - 2ème de jour de Carême après le mardi gras), Les Chastel sont convoqués par le sieur Marie, greffier de la dite ville afin d'être entendus au sujet de la circonstance de leur rencontre avec M. de la Védrines.

Étrangement, ils nient totalement avoir participé à cette battue car le temps était selon eux trop mauvais, d'y avoir vu la Bête là-bas ou ailleurs, et encore moins d'avoir rencontré Laurens du Verny de La Védrines puisqu'ils n'étaient pas en ces bois.

Certes, Monsieur Marie, greffier du sub-délégué de Boissieu était très loin d'être un personnage très recommandable, comme le savent tous ceux qui se sont donnés la peine de se pencher sur sa carrière et ses affaires, mais un rapport sous forme de lettre datée du lundi 4 mars 1765, demeure un document officiel.

Des rumeurs circulèrent ensuite qui affirmaient que le sieur de la Védrines n'avait en réalité tiré qu'un gros chien de parc, mais qu'il cherchait à empocher la prime pour avoir prétendument blessé la Bête.

Si sa rencontre avec les Chastel était véritablement réelle, on se demande bien ce qui avait pu pousser ces sieurs de la Besseyre à modifier à ce point la version des faits ? Avaient-ils reçus des consignes entre-temps pour modifier la tournure des événements ?

S'il est fort probable que Jean Antoine Chastel n'était pas garde-chasse au service d'une dame d'Apcher, il est par contre à peu près certain que, comme toute la population locale, les Chastel se trouvaient obligatoirement placés sous une certaine tutelle de leurs seigneurs régionaux.

L'animal non plus ne mord pas en principe la main de celui qui lui permet de se nourrir pour vivre, sinon il finit mal.

Certains auteurs ont très logiquement fait remarquer que, comme les prénoms des Chastel n'étaient pas mentionnés et qu'il s'agissait d'une très nombreuse famille, il était impossible d'affirmer avec certitude qu'il s'agissait bien dans ce dernier cas de Jean Chastel et de ses fils.

C'est une évidence, mais comme il est bien précisé qu'il s'agissait des Chastel de la Besseyre-Saint-Mary, que Jean Chastel était le plus connu d'entre eux, qu'il était chasseur tout comme ses fils, et qu'on les retrouvait bien tous les quatre engagés dans la chasse du Marquis d'Apchier le 19 juin 1767, il est plus que largement permis d'envisager qu'il s'agissait bien de Jean et de ses fils qui étaient cités dans ce rapport du greffier Marie.

Il existait même un Barthelemi Chastel, sans doute meunier de profession, puisqu'il possédait un moulin à la Vachellerie. Le 13 janvier 1766, le sieur Claude Paulet de Desge est inhumé au cimetière attenant l'église paroissiale de Paulhac. C'est Bertrand Louis Dumont, curé de Paulhac, qui officie aux obsèques. Claude Paulet s'était rendu au marché du Malzieu mais n'était pas rentré chez lui depuis le 4 du mois.

Il avait été finalement trouvé mort près du moulin de Barthelemi Chastel à la Vachellerie. Âgé de 75 ans, la justice semble avoir conclu à une mort naturelle pour le sieur Claude Paulet : très probablement survenue à la suite d'une crise cardiaque.

Ses enfants, amis et parents, grands-parents et les habitants de la dite paroisse, Jacques Valez (possiblement de la famille de Marie-Jeanne Valez-Vallet) et Jacques Chalanier, ont assisté aux obsèques.

On comprendra toutefois qu'il ne devait pas y avoir beaucoup de prédateurs et de loups dans le secteur comme on nous le prétend bien souvent, sinon son cadavre aurait été mis en pièces, voire emporté. Pour une région qu'on nous disait infestée de loups et de bêtes sauvages et dévorantes, il faut avouer que c'est extrêmement curieux... d'autant qu'on savait que la Bête rôdait aussi sur les terres de cette paroisse.

En dehors de ce début d'année 1765, on entend pas véritablement parler des Chastel au cœur de l'affaire, et pas davantage lorsque parvient en Gévaudan l'équipage de luveterie des normands Vaumesle d'Enneval, envoyés par invitation des ordres du roi dans la plus grande discrétion.

Louis XV ne voulait pas encore s'impliquer frontalement dans l'affaire à cette époque. Mais cela changea lorsque le roi envoya au grand jour son porte-arquebuse François Antoine, secondé par son fils et un solide contingent de quatorze gardes-chasses.

Le vendredi 16 août 1765, jour de la Saint Roch, une battue est organisée par l'envoyé du roi sur le secteur de Servières.



Un instant, deux de ses gardes-chasses, les sieurs Pélissier et Lachenaye, sollicitant une indication sur la réelle nature du terrain de la passe qu'ils devaient franchir, sont confrontés à une farce de mauvais goût de trois membres de la famille Chastel, qui les envoient s'embourber dans une tourbière située sur leur passage près du mont Chauvet.

Les deux gardes-chasses réussissent péniblement à s'extraire de la fondrière et il s'ensuit une volée d'insultes et de quolibets en tous genres de la part des Chastel, puis une violente empoignade de part et d'autre, soutenue de diverses menaces.

Dès le lendemain matin, François Antoine envoie ses gardes-chasses arrêter les Chastel à leur domicile à la Besseyre-Saint-Mary. Ils étaient près probablement secondés par les cavaliers de la Maréchaussée de Langeac car les gardes-chasses n'avaient pas l'habilitation nécessaire pour effectuer ce type d'interpellation.

Le samedi 17 Août 1765, jour de la Saint Carloman, qui avait lui aussi connu un enfermement, mais de nature politique, la lourde porte de la prison de Saugues devait se refermer sur les Chastel concernés.

Le porte-arquebuse François Antoine, qui était doté de tous les pouvoirs royaux en terre de Gévaudan, avait donné la consigne de ne point les relâcher avant qu'il n'ait quitté avec son équipage le pays des Gabales.



Cette cellule de la prison de Saugues est située au sous-sol de l'ancienne gendarmerie devenue l'école des Frères des Écoles Chrétiennes. Ce fut aussi dans ces écoles, souvenez-vous, que fut placé le jeune Jacques Portefaix selon le choix de l'évêque de Mende qui avait en grande estime cet Ordre des Écoles Chrétiennes, comme nous le révèlent les archives du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La cellule est constituée d'une galerie dotée d'une voûte en berceau (plafond arrondi) d'environ 8 mètres de long pour 2,50 m de large.

Nous n'allons pas revenir en détail sur cet épisode qui est connu de tous les passionnés de cette affaire, et que nous avons aussi déjà plus que largement décrit à travers diverses précédentes études, mais nous ajouterons seulement que ce qui a été dit dans les pages des publications de très nombreux auteurs concernant les peines encourues par les Chastel pour cet acte délictueux, comme leur envoi aux galères ou un emprisonnement à vie, voire la peine capitale, relève de la pure fiction et de l'imagination des auteurs, et surtout de leur très grande méconnaissance de ce qu'étaient en ces temps les réels pouvoirs, l'identité exacte et la juste fonction de ces gardes-chasses royaux et princiers.

Là encore, la référence aux études déjà prêtes pour l'acquisition de la nécessaire et obligatoire connaissance, est tout à fait disponible à chacun d'entre nous. Nous avons donné à travers la bibliographie de notre précédente étude consacrée à François Antoine et à son équipage, quelques références nécessaires et obligatoires à propos des réalités et de l'univers des procédures et jugements des Tables de Marbre des capitaineries au temps de la Bête.

Nul ne peut avoir la prétention d'outrepasser d'étudier ce magistral travail ancestral qui décrit et enseigne la réalité des faits de ces temps, afin de ne pas colporter autant de stupides et de légendaires déductions dans ses livres. Cela peut bien entendu nécessiter des années d'études en dehors du tout cursus scolaire qui ignore presque tout de ces univers particuliers, mais dont l'accès au savoir est à ce prix, et cela évite surtout de conter autant de contrevérités bien trop affirmées comme on en retrouve hélas toujours chez bien trop d'auteurs de l'histoire de la Bête.

Le Cazenave de la Roche et le Gaultier, par le biais de ses approches des études d'histoire du droit parisien, nous donne accès à un très large panel documentaire au sujet des procès verbaux concernant les multiples délits cynégétiques et forestiers et les agressions envers les gardes-chasses, qui avaient pour primordiale mission d'éviter le chaos, les abus et la loi du sauvage sur les terres de leur garde, résidant au plus rude et violent contact au sein de l'univers sylvicole.

La consultation du Bocquet de Chanterenne, "Plaisirs, Varennes et Capitaineries", Paris 1744, ainsi que du Saugrain, "Code des chasses ou nouveau traité du droit des chasses", Paris, 1764, est également fortement conseillé si ces auteurs veulent comprendre un jour la juste mesure et la portée de cette action diligentée par les Chastel à l'encontre de ces deux gardes-chasses, royal et princier, de l'équipage de François Antoine, et ce qu'ils encouraient réellement comme peine en retour.

La petite histoire nous a donc enseigné que, sur ordre du porte-arquebuse du roi, les Chastel empoignés par les gardes-chasses furent ensuite conduits à la prison de Saugues - sans doute, comme nous l'avons précisé ci-dessus - secondés par les cavaliers de la maréchaussée royale provinciale qui accompagnaient le service de l'équipage royal en Gévaudan, car les gardes-chasses, en tant que civils, ne disposaient pas en principe de ce droit en dehors des terres de chasse qu'ils géraient, et encore.

Selon le règlement de ce temps, les gardes-chasses n'étaient même pas autorisés à désarmer les braconniers pris en flagrant délit de mauvaises actions sur les terres de leur garde. À Versailles, les gardes des plaisirs cynégétiques du roi (Lecomte en Gévaudan) devaient se faire fréquemment accompagner de la troupe des gardes-françaises lors de tentatives d'arrestation de groupes de braconniers.

Ils délaissaient en principe le plus souvent les gardes-suisse où se trouvaient selon eux un trop grand nombre de braconniers avérés.

Après sa glorieuse chasse au bois de Pommier de l'Abbaye Royale des Dames des Chazes le vendredi 20 septembre 1765, jour de la fête de la chasse royale de Saint-Eustache, mûrement réfléchi et préparé (notre précédente étude consacrée à François Antoine), le porte-arquebuse du roi prit triomphalement la route en direction de Fontainebleau (la Cour et le roi se trouvaient en ce château durant cette période), le dimanche 3 novembre 1765, jour de la Saint-Hubert, patron des chasseurs devant l'Éternel.

Les Chastel étaient donc considérés comme pouvant être élargis (libérés) à partir du lundi 4 novembre de cette année là. On ne sait ce qu'il en advint exactement, mais l'envoyé du roi parti, les Chastel étant avantageusement cousins des Morangiès et du cardinal de Bernis, on imaginera que leur séjour carcéral ne s'éternisa plus bien longtemps.

Mais tout de même, près de deux mois et demi d'emprisonnement dans ces conditions, ce n'était pas une sinécure !

Les auteurs qui ont accusé les Chastel d'être les meneurs de la Bête, ne se sont pas assez bien documentés pour que leur théorie tienne un instant la route, car des attaques eurent bien lieu durant leur emprisonnement à Saugues.

Alors ...ils ont trouvé le frère de Jean, Jean-Pierre Chastel, l'ancien renégat qui aurait mené la Bête durant leur absence ! Mais pourquoi lui ? N'importe qui d'autre aurait pu occuper cette fonction dans l'optique de leur raisonnement !? N'était-ce pas plutôt parce que selon leur volonté il fallait à tout prix que les Chastel soient coupables d'une manière ou d'une autre ? Ce ciblage frôle l'acharnement ! Pourquoi accuser des personnes sans la moindre preuve ? Ou alors ils ne nous disent pas tout ce qu'ils savent !? Mais à un moment ou un autre de la vie, il faut bien au moins une fois avoir le courage de ses opinions !

Un trop grand nombre d'auteurs de ces romans prétendument historiques, mais qui ne le sont en rien, confondent assez régulièrement le père et le fils Antoine (François Antoine et son jeune fils de Beauterne), le Marquis de Morangiès et son fils le Comte Jean-François-Charles, voient dans le rôle de Duhamel un vieillard dégarni alors qu'il n'avait que 32 ans à l'époque de l'affaire, dans ses soldats des dragons d'infanterie ou des fusiliers, voire des dragons envoyés par le roi.

On ne peut hélas à regrets, plus compter les énormités délirantes de ces romanciers ou parfois même des historiens qui copient ces absurdités sans jamais aller vérifier à la source les documents existants. Il est évident que cette lamentable situation n'encourage pas les gens sérieux et compétents à écrire des livres sur ce thème pour se retrouver quoi qu'il advienne amalgamé à ces immondices livresques.

Nous avons maintes et maintes fois expliqué en détail les raisons pour lesquelles ces lourdes confusions endommageaient cette histoire car elles en modifient grandement le cours en la rendant totalement loufoque et incompréhensible.

Mais, en 2024, malgré ces années de corrections effectuées et publiées par les meilleurs spécialistes de l'affaire, force est de constater avec la plus grande tristesse que l'ensemble de ces efforts n'auront servi à rien car des montagnes de nouveaux romanciers, ayant le plus souvent pignon sur rue et un public adulateur et aveugle, se contentent de prendre leurs sources dans des romans de kiosque de gare à 10 sous ou des ouvrages totalement dépassés par des années de mises à jour, et se lancent dans une stupide écriture totalement dénuée de tout fondement historique sérieux.

Le principal délire de ces auteurs envoie encore parfois le jeune Jean Antoine Chastel chez les huguenots du Vivarais, puis comme prisonnier des barbaresques et même gardien des fauves du sultan d'Alger ou encore eunuque gardien de harem !

La question primordiale réside dans le fait qu'on est en droit de se demander si d'un point de vue purement éthique il est normal que des auteurs s'autorisent à salir ainsi et sans la moindre preuve, la réputation de personnes ayant réellement existé ? La grande mesquinerie consistant bien sûr à s'en prendre à des individus disparus qui ne sont plus présents pour se défendre ou pour leur faire un procès en bonne et due forme pour diffamation.

Nous sommes plusieurs à avoir enquêté sur ces délires d'accusation concernant le jeune fils Chastel (l'avant dernier de la fratrie-voir le début de l'étude) mais comme trop souvent, le manque de culture de l'Histoire martiale à lourdement handicapé et faussé les déductions des auteurs et des historiens.

Jean-Antoine Chastel est âgé de 19 ans lorsque débute l'affaire de la Bête Gévaudan. Cet espace-temps ne lui laissait pas suffisamment d'années pour vivre toutes ces aventures qui lui sont exagérément prêtées. D'autres part, il est dit eunuque de harem et forcément châtré. L'historien Guy Crouzet a prouvé de longue date que Jean Antoine Chastel s'était marié avec Catherine Charitat à la Besseyre-Saint-Mary le 26 juin 1776, et qu'ils avaient eut par la suite neuf enfants à partir de l'année 1778 jusqu'à 1795. Une belle bien performance pour un impuissant privé de ses attributs !

Mais, outre l'élimination aisée de ces lourdes imbécilités de la part de ces romanciers, nous avons cherché à en savoir davantage en nous appuyant sur l'une de nos spécialités, autrement dit la très copieuse histoire militaire où les professionnels de l'affaire de la Bête ne s'aventurent nullement, puisque les rares fois où ils s'y sont risqués, cela s'est terminé un peu en eau de boudin.

Chacun doit sans doute demeurer à sa juste place.

Nous avons tout d'abord prouvé par les archives militaires **que le Comte Jean-François-Charles de la Molette de Morangiès n'était pas sur l'île de Minorque en 1756 (mais à Niort puis à Ré)**, comme l'ont affirmé mensongèrement bien des auteurs qui se sont recopiés les uns les autres sans jamais faire le moindre contrôle à la source, **et qu'il n'avait jamais été gouverneur de Minorque puisque ce fut le Comte de Lannion et le Marquis de Frémeur qui occupèrent ce siège jusqu'à leur mort.**

Nous avons aussi par la-même prouvé que le comte, son frère le Baron de Saint-Alban et les compagnies de leur seul premier bataillon (le second bataillon était au Canada depuis 1755) furent uniquement présents sur l'Île de Minorque de janvier 1759 à 1762.

**Et il fut assez simple de démontrer que Jean-François-Charles n'avait jamais pu aller libérer Jean Antoine Chastel des geôles du Dey d'Alger.**

Il serait tout de même temps que le public des lecteurs et des passionnés de l'affaire se mettent à jour et commencent à s'éveiller sur les impossibilités historiques de ces sottises en arrêtant d'aduler des ouvrages ou des publications d'auteurs qui continuent malheureusement à colporter ces médiocres et très répréhensibles imbécilités.

**Voici en résumé pour quelles raisons ces théories bancales sur la présence de Jean Antoine Chastel en Barbarie n'ont jamais eu la moindre chance d'exister.**

Jean-François-Charles de Molette de Morangiès et ses deux frères ont débarqué à Minorque avec leur premier bataillon et l'avant dernier convoi de ravitaillement pour l'île durant l'occupation française, seulement le 22 janvier 1759.

Le Comte de Morangiès a expédié son frère Jean-Adam à Malte pour y devenir Chevalier dans l'ancien Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) avec les meilleures recommandations. Jean-François-Charles, Jean-Annet et leurs hommes sont venus à Port-Mahon relever et soulager les derniers effectifs des régiments et des bataillons se trouvant encore à Minorque, et dont les hommes étaient décimés par la maladie.

Eux-mêmes et une majeure partie de leur bataillon sont restés malades dès 1760. Le comte de Morangiès a très probablement été touché par une forme de tuberculose. L'humide et mauvais vent de l'hiver minorquin était la principale cause du développement de nombreuses pathologies d'origine respiratoire et pulmonaire. Ceci est confirmé par les études et les archives des médecins de l'armée royale servant à Minorque.

En 1762, Jean-François-Charles de Morangiès était toujours bien malade car les études sur la Cure de Bagnols nous signalent qu'il crachait encore du sang lorsqu'il est arrivé sur ses terres en Gévaudan.

D'autre part, Non pas qu'il n'existait point de grottes, de carrières sur l'île permettant de dresser une bête, ni de grands espaces sous le fort St-Philippe, **mais voyez-vous sérieusement le Comte de Morangiès dans cet état mettre un tel projet à exécution sur cette île, alors qu'il n'avait réellement comme seul pouvoir celui d'être le colonel d'un simple bataillon et de donner des ordres à ses seuls hommes encore valides pour surveiller jour et nuit les murs de Mahon et la passe de la petite île d'Ayre ?**

De plus, même l'implantation pérenne des lapins sur cette terre avait en partie échouée. Seuls les mulets semblaient bien s'adapter aux rigueurs du climat.

**Comment la présence d'un grand animal de type félin ou un gros canidé inconnu sur ces terres aurait-il pu passer inaperçu ? Et comment Morangiès aurait-il pu en justifier sa présence devant ses supérieurs ? Comment aurait-il pu nourrir un carnivore de cette envergure alors que les officiers avaient déjà le plus grand mal à se payer un morceau de viande lors des repas dans les tavernes de l'île parce qu'elle brillait par son absence ?**

Soyons un peu sérieux !

Le seul contact des français avec les barbaresques se limitait à un achat de blé de temps à autre et sous étroite surveillance de la troupe. Faut-il rappeler que les pirates venant des côtes du Maghreb pour l'essentiel, allaient jusque sous nos rivages, de Collioure à la Rochelle et même parfois bien plus haut jusqu'en Manche, pour enlever les femmes et les filles de France pour leurs harems, et aussi des hommes, et que de ce fait les soldats français se méfiaient d'eux et de leurs ruses comme de la peste.

Même le Dey d'Alger avait quelques difficultés à les gérer car ces capitaines pirates et leurs équipages contraiaient souvent ses alliances avec les occidentaux. De plus, les navires marchands de Minorque, qui se rendaient parfois à Bône (Annaba) pour charger leur cargaison de blé pour l'île, demeuraient aussi sous étroite surveillance de la troupe du Dey.

**Non, le Comte de Morangiès n'est jamais allé en Afrique pour y troquer un lion (ou une lionne) et le ramener en Gévaudan, pas plus qu'il n'y a racheté la liberté d'un Antoine Chastel, dresseur de fauves du Sultan, et encore moins eunuque de harem.**

La plupart de ces versions et de ces livres, tels aussi les romans de Pourrat et de Chevalley, sont constitués et calqués au départ sur de simples manquements historiques en raison d'un travail bâclé des historiens que nous avons détaillé ici, et ne sont donc que de pures fictions, de simples approches romancées sans aucun rapport avec les vérités historiques.

En 1760 , les archives militaires et les services de santé du roi nous signalent que le bataillon du comte de Morangiès est tombé malade dans sa grande majorité, après avoir pourtant très bien résisté au climat perfide de l'île de Minorque la première année. Jean-François et Jean-Annet de Morangiès ne furent pas épargnés par ces pathologies contagieuses pour des personnes stationnant un trop long moment en ces lieux.

Comme nous l'avons dit plus avant dans le texte, le mauvais vent du nord et humide de l'hiver était l'une des causes majeures de ces maladies respiratoires, souvent mortelles, que contractaient les soldats à Minorque. Le seul point positif de l'île sur le plan médical semblait être la rapide cicatrisation des plaies, constatée par les médecins et les chirurgiens de l'armée du roi sur nos blessés lors des batailles de la conquête de l'île, qui avait tout de même coûté à la France 1500 hommes, tant tués que blessés.

L'eau de source contaminée par les alluvions apportés par les fréquentes pluies était le plus souvent imprégnée de sel et il fallait donc recueillir l'eau de pluie dans des citernes placées en aplomb sur les toitures des maisons, qui devenait assez vite croupie et qui était de ce fait responsable de multiples fièvres toutes plus redoutables les unes que les autres, et le plus souvent de dysenterie. L'île de Minorque avait plutôt un air de mouvoir pour de nombreux soldats français. On y avait même placé en rétention un équipage de marins mutinés dans ce bagne à ciel ouvert.

**Nous étions là très loin de la façade idyllique et même naïve que peuvent s'imaginer au présent bien des personnes en entendant prononcer le nom de cette île touristique des Baléares avec ses belles plages de sable fin très ensoleillées.**

Cette île ibérique, au XVIIIe siècle, était un terroir assez limité dans la ressource. Il n'y avait que très peu de cultures productives. Le blé faisant souvent défaut, et devait être importé de France, principalement du Languedoc durant l'occupation française. Le bois était trop rare pour se chauffer convenablement l'hiver.

Il n'existait que très peu d'arbres sur l'île, seulement une petite forêt dans sa partie sud. Il y avait bien le bois des oliviers et des pieds de vigne, mais ils devaient être protégés pour la modeste production d'huile et de vin local qui était d'assez bonne qualité. On trouvait toutefois des légumes et diverses sortes de fruits que les soldats français furent d'ailleurs accusés de couper.

Le bétail et les animaux domestiques d'élevage étaient essentiellement limités à quelques vaches, après lesquelles les soldats français courraient pour tuer le temps, des moutons et des chèvres pour la laine et le fromage, quelques porcs et très peu de chevaux. Il y avait beaucoup de mulets qui faisaient principalement office de bête de somme pour toute sorte de transport.

Une importante communauté d'abeilles produisait un excellent miel. On trouvait aussi une multitude de lapins sauvages sur l'île, quand ils n'étaient pas décimés par quelques épidémies (voir plus haut). La côte était également très poissonneuse mais le poisson y avait peu de goût nous dit-on.

Sans doute s'agissait-il plutôt d'un problème au niveau de la manière de le préparer lors de la cuisson. En revanche, les coquillages de Mahon étaient très bons, probablement accompagnés de la sauce mahonnaise, renommée ensuite chez nous, "mayonnaise".

La viande était fort rare à un point où les officiers les plus aisés ne parvenaient même pas à s'en offrir lors d'un bon repas. Les tavernes non plus ne foisonnaient pas dans l'île en raison de structures commerciales très particulières au niveau de la vente du vin. Les soldats et les officiers logeaient chez l'habitant le plus souvent, car il n'existait pas suffisamment de casernes pour les accueillir : la France avait fait la promesse d'en construire, mais l'occupation de l'île prit fin un peu trop rapidement pour cela.

**Le Comte de Morangiès n'apparaissait pas à cette époque comme un officier privilégié s'il faut en croire les lettres de sa famille, car il se trouvait plus d'une fois assez démuné sur le plan pécuniaire.**

Afin d'améliorer son ordinaire, Jean-François-Charles réclamait fréquemment de l'argent à son frère Alexandre, qui gérait les affaires de la famille Morangiès pendant que ses frères et son père étaient à l'armée. Pour ce dernier ce n'était plus le cas en ce temps vu qu'il était en disgrâce royale au sein de son château de Saint-Alban. Pour obtenir de la liquidité, payer les créanciers et le personnel de leur maison en Gévaudan, il était contraint de vendre des bijoux de la famille (des diamants) et de la dentelle de Calais. Jean-François-Charles lui réclamait aussi en vain un baril de liqueur de fleur d'oranger, que Alexandre devait faire passer par Perpignan dès que possible.

Preuve aussi qu'à Minorque nous étions à cette époque très loin de l'abondance et du bien être estival, même pour les officiers. Nous apprenons pareillement par ces courriers que Jean-Annet de Morangiès était d'un tempérament pantagruélique et qu'il avait fait une indisposition au service suite à une indigestion certainement due à une nourriture de piètre qualité.

Un excès de surabondance de mauvaises matière n'est jamais vraiment d'aucun privilège ni conseillé. D'un point de vue géologique, il y avait bien sur l'île des mines de fer, de cuivre et de plomb inexploitées faute de combustible - des carrières de marbre, de porphyre, d'albâtre, d'ardoises, de belle pierre de taille et de pierre calcaire, **ainsi que des grottes.**

**Mais on ne voyait point en ces lieux d'animaux dressés et de mauvaise augure pour l'humain, autres que les serpents et les scorpions.**

**On se doute que le moindre fauve ou canidé de grosse taille ne serait pas passé inaperçu sur cette atoll espagnol, et qu'un simple colonel de bataillon – pas le gouverneur de l'île – se devait à un minimum de service actif auprès de son unité à Mahon. Cela est donc tout à fait clair et souligne une fois de plus le particularisme romancier des auteurs de la Bête qui avaient ainsi arrangé l'Histoire.**

**Quant à un hypothétique contact avec un Antoine Chastel dresseur de fauve du Sultan d'Alger ou eunuque gardien de son harem, on se demande bien comment il aurait pu se matérialiser du fait que Jean-François-Charles de Molette de Morangiès était le colonel d'un régiment d'infanterie, pas un marin qui se rendait au port d'Alger.**

**Et que d'autre part, les rares fois où Minorque dut avoir recours à l'importation de blé des barbaresques, à défaut d'être fourni à temps par la France entre 1756 et 1763, ce furent les navires marchands de Mahon qui allèrent le charger à Bône ou qui restaient au port d'Alger cantonnés en quarantaine comme le voulait alors la règle pour tous les vaisseaux étrangers susceptibles d'apporter des maladies à son bord, avant de le charger : principalement pour les vaisseaux de transport de denrées dont les cales étaient toujours infestés de rats qui étaient déjà connus comme les vecteurs de la peste.**

**Cela fonctionnait aussi dans l'autre sens pour les vaisseaux d'Alger se rendant à Marseille, car la terreur des ravages pestilentiels n'y était pas encore oubliée.**

Nous avons consulté la montagne de documents des archives de la Marine - section Affaires Étrangères - au sujet de la correspondance du Consulat d'Alger (1642 - 1792), et plus principalement durant les sept années de la présence française à Minorque où tous les vaisseaux français capturés et autres se trouvent signalés avec leurs équipages, sans y relever la moindre présence d'un marin français pouvant correspondre à Antoine Chastel, ou plutôt d'un mousse vu son jeune âge à l'époque.

Le Dey d'Alger voulant veiller à une très bonne entente cordiale avec la France, qui figurait en ces temps la première puissance militaire au monde et principalement de la Méditerranée pour y avoir battu ses anciens maîtres anglais, offrait un régime de faveur aux rares prisonniers français qui étaient rapidement relâchés ou échangés tout comme leurs navires. Ce n'était cependant pas le cas pour les génois, les napolitains, les hollandais, etc.

Même le Dey de Tunis, et encore davantage celui de Constantine, devaient s'efforcer d'être en bonne entente et harmonie politique avec le Dey d'Alger qui ne badinait pas sur les principes. Le 5 mars 1757, il fit exécuter 5 membres d'un complot fomenté contre lui, suivit dès le lendemain de l'arrestation du chef de la rébellion, le "gogéa des chevaux", aussitôt exécuté avec 60 autres conspirateurs.

Si les rapports entre la France et Alger étaient plutôt tendus vers les années 1754, 1755 et 1756, il semble bien que la présence des français victorieux sur près de 30.000 anglais à Minorque et installés depuis sur cette même île, ait décidé le gouvernement d'Alger à appréhender la tournure politique des événements d'une autre manière. Il est évident que Minorque pouvait désormais servir aux français comme base arrière d'un raid sur Alger, voire d'une invasion. La chose était entendue.

Voici mot pour mot ce que dit à ce sujet le document F°161-176 des Archives de la Marine : manifestation en toutes occasions par le Dey et ses officiers de leur amitiés pour les français permettant de jouir d'une totale tranquillité et d'avoir la certitude de voir le nouveau consul faire "la pluie et le beau temps".

Cette précision nous semble tout à fait claire.

Le Dey d'Alger, Baba Ali, Bou Sebâa, Sultan d'El-Djazair qui régna de 1754 à 1766, avait bien connu quelques problèmes avec Ali Pacha, Dey de Tunis, qui ne jouait pas son jeu politique et refusait parfois de rendre les captifs français, mais une expédition militaire algérienne placée sous le commandement du Dey de Constantine en août 1756, avait mis fin à son règne. Désormais Tunis marchait de concert avec Alger pour une meilleure stabilité politique dans la région et une paix bienvenue.

**Les prisonniers français encore présents en Tunisie à l'époque furent donc rendus à la France dès 1756. De toute façon, nous étions encore plus de loin de Minorque et le Comte de Morangiès n'y arriva qu'en 1759. La réalité des archives et des faits historiques mettent donc un terme aux romans des auteurs de la Bête, qu'ils soient anciens et actuels.**

Tout marin embarqué à l'époque portait sur lui un document nommé "passeport" qui le rattachait à son pays d'origine. Sa langue et son allure déterminaient aussi la patrie du prisonnier.

**Jean Antoine Chastel n'aurait eut aucune raison d'aller contre son intérêt en dissimulant sa nature française vu que les prisonniers du royaume de Louis XV étaient en ces temps précis assez vite remis en liberté. De plus, nous savons par les archives généalogiques de la famille Chastel, retrouvées par l'historien Guy Crouzet, qu'il n'a jamais pu être eunuque de harem du sultan d'Alger comme l'ont affirmé quelques romanciers en laissant libre cours à leur extrapolation sans tenir compte des faits historiques avérés, car il eut à partir des années 1778 de nombreux enfants.**

**D'autre part , pour les eunuques de harem, on n'employait pas d'ordinaire des jeunots tel que Jean Antoine Chastel à cet âge, mais plutôt de solides colosses d'âge mûr. C'était la même chose pour les dresseurs de fauves car cela nécessitait des années d'expérience que le jeune Chastel n'avait pas eu le temps d'acquérir jusque là.**

Par le document F°299-300 des Archives de la Marine, daté du 7 mai 1758, nous apprenons que le Dey d'Alger avait fait cadeau à la France de deux tigres, de deux lions et d'un loup de ses contrées, ainsi que de quatre esclaves de ses sujets.

Ainsi prend fin cette légende de Minorque colportée par les romanciers **pour l'utopique gouverneur Morangiès et du dresseur de fauves Antoine Chastel.**

Enfin, à Mahon, les chebecs algériens n'étaient pas les bienvenus car il existait toujours une certaine méfiance des français envers ces équipages de barbaresques. On sait, toujours par les correspondances entre Alger et la France (F°200-204), du 28 mars 1762, plus précisément par une lettre du consul Groiselle au ministre Choiseul, que 11 soldats français d'un corps de fusiliers de montagne stationné à Port-Mahon depuis 1761, avaient désertés.

Capturés et ramenés à Alger, ils furent conduits devant Groiselle. Ce dernier sollicita leur grâce auprès des autorités royales avant leur rapatriement et l'obtint avec le concours du Dey d'Alger.

Nous étions là bien loin de la mauvaise image entretenue par certains auteurs à propos du véritable visage du pouvoir à Alger durant cette période. Tout comme la désertion aventureuse de soldats cantonnés dans cette île de Minorque, sans risque majeur de combat, prouvait pareillement que l'image idyllique de cette île des Baléares vantée par d'autres écrivains, n'était qu'une chimère. L'oisiveté, l'ennui et les maladies tuaient tout autant que la guerre et souvent bien plus péniblement.

Il faut lire le manuscrit du jeune d'Aleyrac pour comprendre toutes ces vérités et ces subtilités qui échappent totalement aux manuels scolaires et à l'instruction.

Le 29 octobre 1759, Jean-Annet de Molette de Morangiès, Baron de Saint-Alban, nouveau major du régiment d'infanterie du Languedoc depuis le 15 août précédent, relevait et signait à Mahon le registre de contrôle des compagnies du premier bataillon.

Ces dernières étaient alors les suivantes :

- *Cies de grenadiers de Cazemajou*
- *Montrastruc*
- *Rennepont*
- *Rougemont*
- *Salse*
- *Baulincourt,*
- *Chevalier le Duchat*
- *Saint-Ferréol*
- *Couturel (Couterelle)*

- *D'Allemand*
- *Merolle*
- *Dormoy*
- *Lacoste*
- *Chevalier de Morangiès*
- *Créquy*
- *Gardanne*
- *Joinville*

Chacune portait le mon de son capitaine (1 582- 1 Yc 48 – 2e registre. "Languedoc").

Néanmoins, l'épidémie de 1760 étant passé par là, il ne signa pas le relevé du 1er février 1762 et se fit remplacer pour l'acte officiel par le lieutenant de Robert.

On notera dès lors quelques changements au niveau des compagnies : celle des grenadiers de Cazamajou avait disparue, sans doute décimée par les fièvres, et se trouvait remplacée par celle des grenadiers de Monstratruc ; la Baulincourt devenait celle du Chevalier de Baulincourt ; la Couterelle était associée à la nouvelle Balenville ; la d'Allemand se scindait avec la nouvelle Chateauneuf (grande famille du Gévaudan) ; et enfin nous voyons en 1755 une de La Grave, mais la chevalier cette fois, conjuguée avec La Ferrière. La Dormoy passait dans la lieutenant-colonne.

Nous sommes informés que, dès septembre 1761, le Comte de Morangiès avait expédié une demande au ministre Choiseul pour que soit constitué un troisième bataillon pour son régiment d'infanterie du Languedoc (Archives historiques anciennes du Ministère de la Guerre – correspondances, tome 5, 1915).

Nous avons à ce niveau la preuve indiscutable que les rangs de son premier bataillon avait été décimés par les fièvres de l'île et qu'il cherchait en conséquence à tenter de palier à cette déficience. Un recrutement lui fut sans doute accordé pour renflouer les compagnies.

L'ensemble de ces éléments explique les différences rencontrées lors du relevé des compagnies entre 1759 et 1762, car rappelons-le, il n'y avait aucun combat sur l'île depuis sa conquête en 1756, et il n'y en eut pas davantage jusqu'à la paix de novembre 1762 et sa restitution définitive aux anglais en juin 1763.

L'unité des Morangiès et ses officiers n'aura finalement été présente à Minorque qu'environ une quarantaine de mois, et l'année 1760 ayant été marquée par l'invalidité du bataillon touché de plein fouet par les maladies de cette terre ibérique, la formation aura au final été opérationnelle seulement durant deux années et quatre mois, à Mahon, et au sud-est de l'île de Minorque.

**C'est dans l'ensemble une bien courte période en rapport à l'occupation française de l'île qui perdura de juin 1756 à juin 1763 : une durée étendue sur sept années que les auteurs de la Bête nous certifiaient mensongèrement dans leur livres depuis plus de deux siècles comme étant celle que le Comte de Morangiès et son régiment passèrent en ces lieux.**

# Épilogue

Nous avons vu que le jeune Jean Antoine Chastel, accusé de tous les maux par bien trop d'auteurs, ne pouvait en aucun cas être ce dresseur de fauves du Sultan d'Alger, encore moins se trouver prisonnier au bagne et pas davantage être un eunuque au service du harem d'Alger la Blanche.

Et à cela nous ajouterons, qu'en 1764, alors âgé de seulement 19 ans, il ne pouvait absolument pas être le colosse ni le personnage bourru et velu que nous figurent naïvement les livres et les films à travers l'imagination débordante de leurs auteurs, mais qui est totalement aride quant à la réalité des faits historiques et de la vie de ses protagonistes.

Dans son mandement du 31 décembre 1764, l'évêque de Mende, Monseigneur Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, précisait que la Bête était un châtiment de Dieu, un "Fléau de Dieu" envoyé du ciel pour punir les galatins de leurs multiples péchés, mais qu'elle tomberait sous les balles des chasseurs lorsque le temps de la pénitence aura été accompli.

Ce jour sacré tant attendu arriva précisément le 19 juin 1767, bien étrangement le jour même de la fête des Saints Gervais et Protais, les deux saints jumeaux patrons de l'église paroissiale de Mende, remarquablement bien honorés par une chapelle dès l'entrée, par la droite du seigneur, au sein de la cathédrale de Mende, et qui avaient donné leurs noms à plusieurs églises et prieurés du Gévaudan, de Langogne jusqu'à la première chapelle de Mende, dont il ne subsiste de nos jours qu'un édifice accolé au petit cimetière Saint-Gervais... et Saint Protais, car l'un n'allait jamais sans l'autre.

Ceux qui connaissent un tout petit peu l'Histoire médiévale du Gévaudan, l'affaire des paréages obtenus au temps du roi Philippe le Bel, et la tentative de Guillaume de Nogaret (l'assassin du Pape avec les frères Colonna) de s'emparer de tous les biens du Temple en terre gabalitaine, et qui trouva en travers de sa route la population locale pour l'en empêcher, savent ô combien les Saints Gervais et Protais comptent dans la chronique de l'Ordre du Temple depuis Paris et dans l'histoire du Gévaudan.

Nous ne pouvons qu'inciter les quelques entités locales qui nous ont insultés uniquement parce que nous avons rapporté ces faits pourtant connus des historiens depuis toujours, à combler en toute urgence leurs immenses lacunes sur l'Histoire de leur région et le rapport à Protais et Gervais, adulés par l'Ordre du Temple depuis Paris, et honorés aussi bien à Gisors qu'en terre gévaudane.

Les ouvrages et les conférences du grand initié et spécialiste de la question, qu'est Monsieur Jean-Patrick Pourtal, ne pourront que les éclairer pour les faire quitter la condition primaire dans laquelle ils se complaisent.

### *La chasse du 19 juin 1767*

En cette année mille sept cent soixante sept, le Gévaudan est voué à lui même et sans aucun secours extérieur depuis plus d'un an. Le Marquis Jean-Joseph-Alexandre de Châteauneuf Randon d'Apchier, qui est vu localement comme le grand veneur du Gévaudan et dont la famille possède une commission de louveterie reconduite depuis 1579, organise avec quelques chasseurs du pays différentes traques contre la Bête qui, si elle ne tue plus autant qu'autrefois, commet encore régulièrement des meurtres sur des personnes vulnérables.

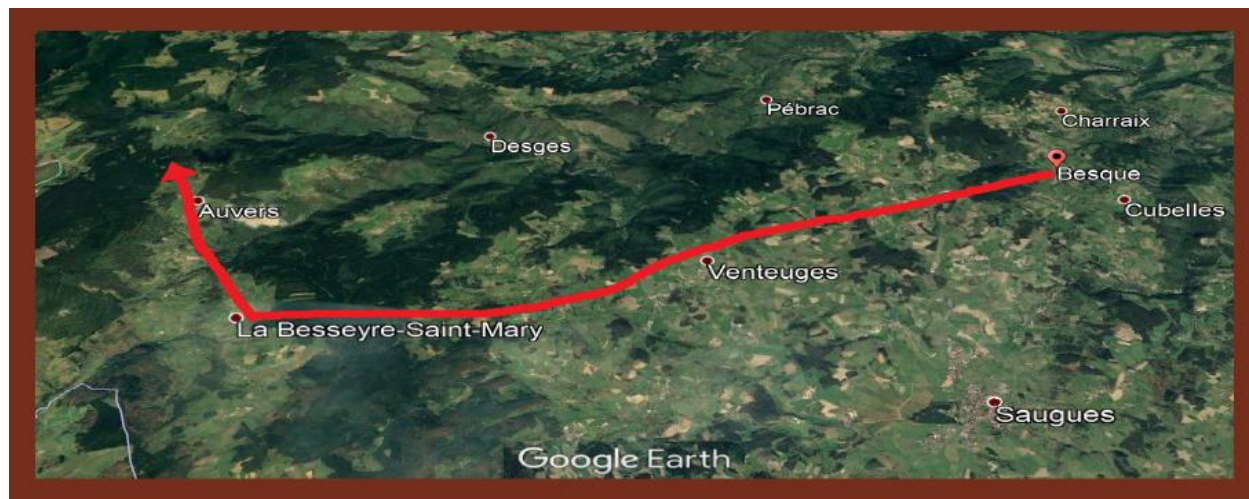
Cependant, le 18 juin 1767 à la tombée du jour (vers 22h30 mm - nuit en plaine ce jour à 23 heures 26 mm), le jeune Marquis d'Apchier, résidant au château de Besque en la paroisse de Charraix, apprend tardivement que la Bête a encore fait une nouvelle victime la veille au soir, âgée de seulement dix-neuf ans.

Cette fois, bien qu'il ne soit pas à sa première battue dirigée contre le monstre qu'il traque courageusement depuis 18 mois avec sa troupe de chasseurs, il décide de frapper fort et organise son équipage qui se met rapidement en route sous ses ordres et à la lueur des lanternes, vers onze du soir, afin d'effectuer une battue en direction des pentes du Mont Mouchet où la présence de la Bête vient d'être signalée.

Le vendredi 19 juin 1767 à l'aube (vers 4 h du matin), secondé par près de trois cent rabatteurs selon certaines sources (d'après Pourcher), la troupe des 12 chasseurs providentiels, rassemblés vers minuit à la Besseyre-Saint-Mary, se met en place sur le secteur de la forêt de la Ténazeyre.

Jean Chastel, ce réputé grand chasseur de loups, est embusqué à la Sogne d'Auvers ... et attend son heure de gloire.

Voyons très rapidement, à présent, le trajet exact que fit le Marquis d'Apchier cette nuit-là en compagnie de ses douze chasseurs pour gagner le lieu de la traque au sein de la forêt de la Ténazeyre.



*Carte de Google Earth (Haute-Loire 43)*

Nous découvrons ici le détail exact du trajet que fit le marquis Jean-Joseph-Alexandre de Châteauneuf Randon d'Apchier avec son équipage ce vendredi 19 juin 1767 au soir, à partir de son château Besque, puis avec son renfort des douze autres chasseurs de la dernière battue, provenant pour l'essentiel d'entre eux de la Besseyre-Saint-Mary, et qui vont atteindre la forêt de la Ténazeyre le vendredi 19 juin à l'aube, afin d'entreprendre cette fameuse chasse triomphale et libératrice contre la Bête.

Même si Jean-Joseph-Alexandre était à cheval et sans doute ses piqueux, le reste de la troupe était à pied et en pleine nuit par des chemins aussi escarpés cela ne paraît pas si évident, mais relève presque de l'impossible exploit. Beaucoup de kilomètres dans de très mauvaises conditions et de nuit, en tous cas.

Ce 18 juin, nous étions à la veille du dernier quartier de lune, et de ce fait le niveau de visibilité nocturne était faible et toute marche nécessitait dès lors l'emploi obligatoire de torches ou de lanternes. Le soleil s'était couché à 23 heures 26 mm et le petit quartier de lune s'était levée à 23h 56 mm. Ce sont les jours les plus longs de l'année. En montagne et même en moyenne montagne il faut compter une bonne demie heure – voire davantage – de lumière en moins environ, que l'heure officielle qui est donnée et qui est celle de la plaine.

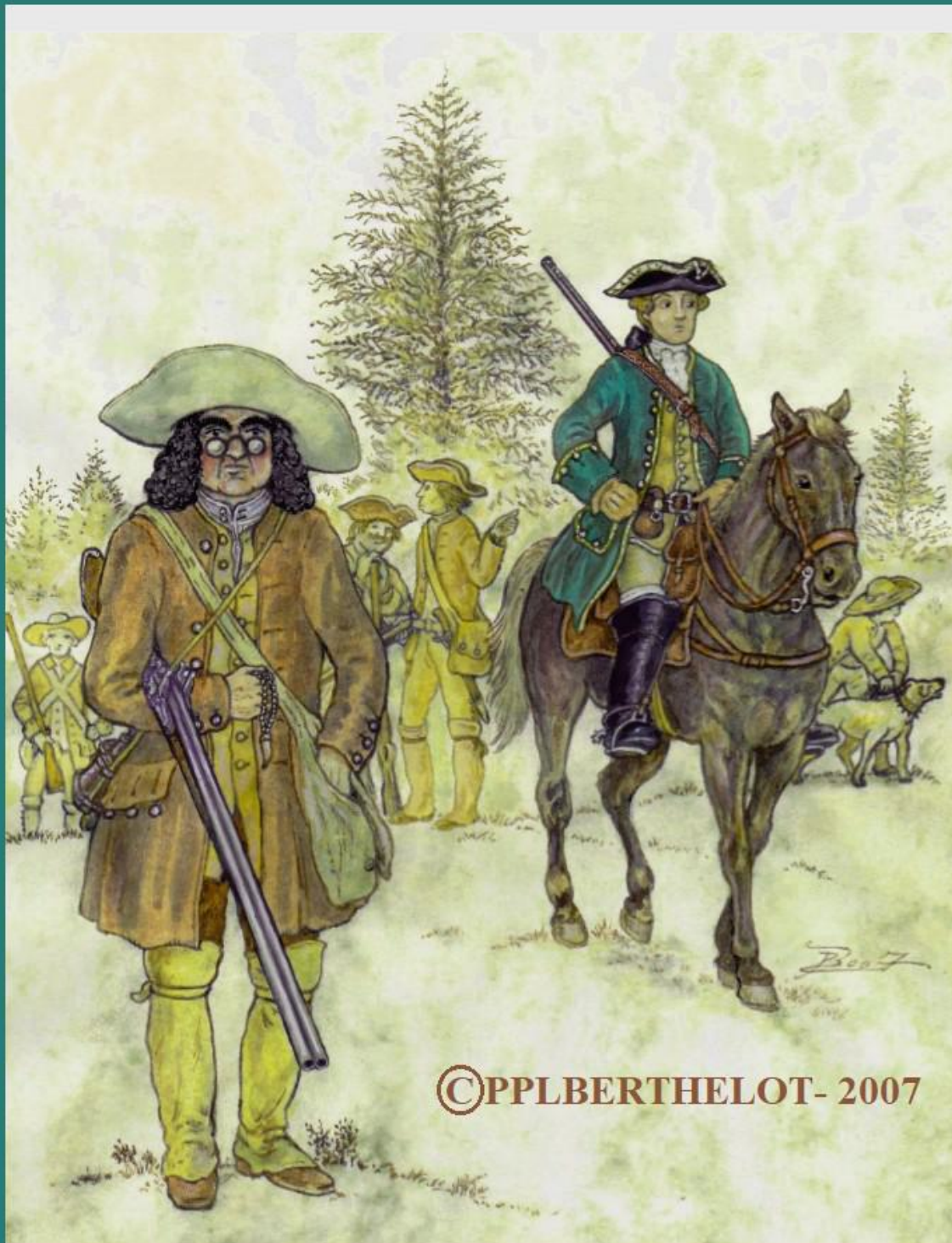
Le Marquis d'Achier est donc prévenu de la présence de la Bête sur le secteur de la Ténazeyre vers 22 heures 30 ce 18 juin 1767. Il fallait le temps de préparer les hommes et les chiens, ce qui pouvait présager un départ vers 23 heures ce jeudi soir, à l'heure où la nuit était déjà tombée.

Il fallait encore une heure pour pouvoir arriver vers minuit à la Besseyre-Saint-Mary afin d'avertir et de regrouper les chasseurs locaux. Était-il possible de faire le trajet de Besque à la Besseyre de nuit à la lueur des lanternes (une partie à cheval et une autre à pied) en à peine plus d'une heure par les drailles à travers la montagne ? De plus, à minuit, même en juin, la plupart des villageois étaient couchés (le paysan est toujours très matinal) et il fallait obligatoirement de ce fait en réveiller certains ; ce qui semble être une situation toutefois assez chaotique. Un certain temps fut obligatoirement nécessaire pour rassembler à la hâte tout ce monde et repartir à pied vers la forêt de la Ténazeyre.

En admettant qu'ils quittèrent la Besseyre à une heure du matin pour gagner leur destination, ils avaient largement le temps d'arriver sur place, car l'aube ne se levait pas avant 3 h 57mm ce 19 juin (vers 4 heures 30 mm plus précisément en moyenne montagne).

Cette seconde partie semble tout à fait plausible, puisque rien ne paraît contrarier les faits. Cependant, il faut avouer que pour le premier déplacement, un peu sur les chapeaux de roues, ce serait bien plus évident si les hommes de la Besseyre-Saint-Mary (au moins les leaders comme les Chastel) étaient déjà informés de cette chasse à venir ce soir là. Mais dès lors, il y a là automatiquement préméditation et ça sent l'arrangement à plein nez concernant la date de cette chasse. Ce serait d'ailleurs dès cet instant une date religieuse (comme nous l'avons vu) nullement choisie au hasard.

De Besque, le Marquis d'Apchier aurait-il pu faire partir en avant-garde une estafette pour informer les chasseurs de la Besseyre de se tenir prêt pour son projet de chasse en cours de nuit ? Aucun document ne semble le mentionner. Alors sans cela, et pour ce que nous en savons, la spontanéité de l'entreprise ne semble pas tout à fait catholique pour le parcours de Besque à la Besseyre. Toutefois pas plus que pour réquisitionner 300 rabatteurs en pleine nuit ?



Jean Chastel, le marquis Jean-Joseph-Alexandre de Châteauneuf Randon d'Apchier, et les onze autres chasseurs de la dernière battue, ce Vendredi 19 juin 1767.

C'est à cet instant précis que la petite comptine de la légende locale prend le pas sur la grande Histoire en nous dévoilant que Jean Chastel avait préalablement moulé des balles d'argent à partir de médailles fondues de la sainte vierge qu'il aurait fait bénir lors d'un soit disant pèlerinage à Notre-Dame de Beaulieu, et que lisant les litanies de la Vierge Marie, il vit venir la Bête à lui d'un pas très assuré.

Il pliât ses lunettes nous dit-on, rangea son missel et ajusta la Bestià dans la ligne de mire du canon de son fusil, pour faire aussitôt feu et de la tuer d'une seule balle d'argent bien placée. Et pour couronner le tout, telle une épitaphe sur la tombe du Léviathan, il clama haut et fort : "Bête tu n'en mangeras plus !"

Oui, bien, cela était certain puisqu'à présent c'était plutôt les pissenlits qu'elle allait manger par la racine au point où l'herbe rougie de la Sogne d'Auvers ne repoussa plus jamais, nous dit-on, à l'endroit où elle venait de s'affaisser pour l'éternité ! Quelle fin !... digne d'un roman de chevalerie à la Parsifal ! Une larme nous envahit le coin de l'œil, mais point de trop pour ne pas nous aveugler face à de de telles sottises et autres bouffonneries dignes des contes de la Mère l'Oye.

Plus sérieusement, la Bête fut , comme on dit en vénerie, levée, débusquée, et les chiens du marquis empaumèrent sa voie. Mais le monstre n'était pas seul, il était suivi d'un plus petit gabarit qui était sans doute sa femelle. Les chiens hésitèrent un instant à les poursuivre.

Le plus téméraire pris pourtant la voie mais se fit colleter par la Bête qui s'enfuit finalement, après l'avoir terrassé, vers la croisée de deux chemins forestiers où se trouvait justement posté le sieur Jean Chastel. Dans son "aller" assuré, la Bête l'aperçut et marqua le pas (temps d'arrêt) songeant sans doute à prendre une autre voie, mais Chastel la visa et la tua d'une seule balle qui lui coupa tout net la trachée artère. La petite bête au col tacheté de blanc s'enfuit de son côté.

Le Marquis d'Apcher constatant que la principale bête était bien morte, décida d'interrompre la chasse et de faire porter sa dépouille en son château de Besque. Quant à Chastel, l'histoire ne nous dit pas s'il ressortit du bois et déplaça ses lunettes imaginaires qui ne seront mises en service en France qu'à la fin du XVIIIe siècle. En effet, les branches de lunettes rigides ne virent le jour qu'à partir de 1728, suite à leur invention par le britannique Edward Scarlett.

Mais il s'agissait de courtes branches terminées par des anneaux métalliques qui compressaient dangereusement les tempes (lunettes à tempes) et qui ne furent portées que par la noblesse outre-Manche. En France, ce modèle à tempes destiné à la noblesse au salon, dont les courtes branches étaient adaptées afin de se glisser sous la perruque, ne sera développé qu'en 1746 par le sieur Thomin, miroitier lunetier à Paris. Les premières lunettes à branches pliables, dites "lunettes à oreilles" ne seront inventées qu'en 1752 par l'anglais James Ayscough.

Il faudra des années pour que le brevet soit copié en France et qu'elles arrivent en possession des gens du peuple : il est ordinairement reconnu que cela se produisit seulement vers la fin du XVIIIe siècle. Cette réalité est aussi confirmée par les études de la Grande Encyclopédie Diderot et d'Alembert, qui offre les meilleurs témoignages de l'époque.

Ce détail est très important dans le récit de la chasse de Jean Chastel , puisqu'il nous dévoile tout d'abord une impossibilité car les lunettes de ce type n'existaient pas encore en ce temps en France (pas plus que les pantalons) mais seulement les bésicles qui n'étaient aucunement des lunettes.

Cette fatale erreur démontre surtout que les éléments du récit de la mort de la Bête sont bien postérieurs aux faits (XIXe siècle) et sont dans ce cas présents déformés par la transmission du temps. On peut dès lors, facilement imaginer que d'autres points sont aussi enjolivés, inexacts et discutables.

Venons en à présent à l'autopsie de cette bête pratiquée par les chirurgiens François Boulanger de Saugues et son fils Côme Damien, au château de Besque, sous l'œil bienveillant de M. Jean-Baptiste Agulhon de la Mothe, docteur en médecine de la ville de Saugues.

Le relevé de l'examen de la dissection fut effectué par le notaire royal de Langeac et Bailli des Chazes, le sieur Jean-Joseph-Roch-Étienne Marin, puisque ni le subdélégué (il s'était précipitamment enfui à Paris, comme nous l'avons déjà vu), ni son logique suppléant par intérim , le greffier Marie, n'avaient étrangement été en mesure de répondre présent à cet évènement majeur.

Que nous dit en résumé le rapport Marin au sujet de cette bête : principalement que c'était un bel animal, aucunement titanesque par la taille ni le poids, puisqu'il pesait seulement 54 kg pour une hauteur de 77 centimètres au garrot, et qu'il ressemblait sur certains points à un loup.

On sait aujourd'hui que cette bête était très probablement un métis de chien et de loup (le terme hybride étant inapproprié comme le souligne très justement le spécialiste Jacques Baillon), voire tout simplement un chien. Mais certains points, comme la description aléatoire de la dentition, laissent la porte ouverte à bien des spéculations.

En particulier, lorsqu'on consulte ce rapport sur la lettre d'Auvergne qui est bien nuancé et imprécis, mais qui permet tout de même d'ajouter un bout de queue supplémentaire de quelques centimètres à la bête de Chastel par rapport au document de maître Marin rédigé à Besque, où cette partie caudale est vraiment trop minime en dehors d'appartenir à celle d'une hyène.

Tout ceci n'est pas très sérieux. D'autant que tous les témoignages de l'époque faisaient référence à la très longue et grosse queue de la Bête qui traînait même par terre quand elle se déplaçait et qu'elle retroussait en l'air quand elle courait.

On note aussi que l'un des principaux appendices de la Bête évoqué par tous les témoins et les victimes survivantes – la raie noire courant sur l'échine de la créature et qui se répartissait de la tête à l'extrémité de la queue – n'est pas non plus visible, puisqu'elle est nullement mentionnée dans le rapport d'autopsie (?).

Est-il besoin de rappeler que le rapport des louvetiers normands d'Enneval, repris par le sieur Magné de Marolles dans son précis historique sur la Bête, parle bien d'une raie noire flottante, donc figurant un important volume de poils en crête, tel une crinière sur le dos de l'animal. Il n'est d'ailleurs pas davantage étrangement relevé la cicatrice du groin fendu en deux par la hache de la jeune ville de Civergols le 19 décembre 1764 (?). Une telle coupure non recousue devait obligatoirement laisser une très nette déformation sur la tendre peau du groin.

Or, elle n'est curieusement pas remarquée par les chirurgiens et les témoins qui auraient dû être bien fiers de reconnaître cette blessure infligée à la bête au même titre que celles qu'ils croyaient deviner un peu partout sur son corps.

Ce qui est par contre à peu près certain, c'est que nous avons là affaire à une véritable équipe de "bras cassés" pour avoir manqué ces lourds détails anatomiques ! À moins, qu'il y avait comme qui dirait, "anguille sous roche" ?

Souvenons nous également que Gibert (ou Gilbert), le valet du marquis d'Apchier, qui convoya ensuite la dépouille de cette bête à Paris, chez le cousin du marquis d'Apchier, Monsieur de La Rochefoucauld, prétendait que cet animal avait une ouverture de mâchoire d'au moins 45 cm (?), ce qui n'était pas du loup ni du chien, forcément.

On ne connaît à cette heure qu'un seul animal disposant d'un tel particularisme, et qui tient à la fois du loup, du chien et du félin, mais qui est bien éloigné de nos contrées, aux Antipodes. Et Gibert avait eu tout le temps de contempler cette bête à Besque, mais aussi parce que le voyage en charrette était bien long de Charraix à Paris !

Avait-on disloqué à ce point les muscles de sa mâchoire afin d' y introduire cette fameuse tête de fémur par son gosier ? Il est permis de s'interroger ! Mais revenons un instant en détail sur les points critiques se trouvant évoqués dans le rapport de maître Marin, comme dans la lettre d'Auvergne.

Si cette dernière donne bien la longueur de la queue de la Bête de Chastel à environ 55 centimètres, le rapport Marin oublie par contre un pied dans la mesure, ce qui donne en pied-du-roi et toise du Châtelet d'après 1668 : 32,484 cm. Donc, d'après les notes du Notaire Jean-Joseph-Roch-Étienne Marin, la bête de Jean Chastel n'aurait eu qu'une queue d'environ 32 centimètres. Une véritable queue de hyène !

Les deux fourriers du capitaine Duhamel, qui avaient longuement poursuivi la Bête à une faible distance de quelques pas et qui avaient eu tout le loisir d'en faire la description (que nous avons donnée ailleurs) lui attribuaient une longue queue - d'au moins 1,30 m !? Il faut avouer que de 32 centimètres à 1 mètre 30, il existe tout de même une importante marge (?)

D'autre part, la majeure partie des témoins ont toujours précisé que la Bête avait une très longue queue, plus longue que celle du loup, et qui traînait par terre lorsqu'elle se déplaçait au pas, ou qu'elle portait relevée et retroussée en l'air quand elle courait : ce qui imposait forcément une bonne longueur pour qu'un retroussement caudal soit assurément possible.

Faites le calcul par vous même : prenez un mètre, portez d'abord la mesure au garrot qui est donnée de 76-77 centimètres de haut pour la bête de Chastel. À partir de ce point portez 55 centimètres (mesure corrigée par la lettre d'Auvergne) et voyez si un appendice caudal de cette taille aurait eu la moindre chance d'être qualifié de long et de toucher le sol quand la Bête était bien campée sur ses quatre pattes.

Maintenant, placez la mesure indiquée par les cavaliers de Duhamel à partir de 76-77 cm du sol, et voyez si une queue de cette longueur pouvait bien toucher par terre. Le constat est accablant !

Le signalement des soldats et des gabalitins se rejoint totalement et s'oppose à contrario aux mesures de la queue de la Bête tuée par Jean Chastel, sur les deux relevés. Si on ajoute à cela l'absence, sur le rapport Marin, comme sur la lettre d'Auvergne, de la mention de la raie noire courant sur l'échine de la tête à la queue, constatée par tous, la bête de Jean Chastel ne peut plus être la véritable Bête du Gévaudan (des stries latérales noires ne sont pas une raie sur l'échine!)... à moins qu'on retrouve derrière tout cela une intention humaine, destinée à arranger les faits ? Mais ceci est une toute autre histoire.

Avec l'incohérence au niveau de la dentition, cela commence tout de même à en faire beaucoup, beaucoup trop pour une simple dépouille. Pour ce qui concerne les justes et étranges mesures du rapport du notaire Marin et de la lettre d'Auvergne, nous vous invitons à aller consulter l'excellent document comparatif établi par MM. Alain Bonet et Clément Drolet.

Mais revenons un instant sur cette histoire d'os de fémur d'enfant découvert dans l'estomac de la créature. Dans son ouvrage sur l'histoire de la Bête paru en 1995, Pierre Cubizolles laissait transparaître une manipulation humaine en s'appuyant sur une étude scientifique et les précisions des spécialistes du loup. Il accusait clairement Jean Chastel d'avoir glissé cet os d'enfant dans l'œsophage de l'animal après l'avoir tué.

Mais Chastel aurait-il trouvé le temps nécessaire pour cela, vu que les chiens du marquis suivaient la bête de très près et qu'ils la coiffèrent presque aussitôt qu'il la blessa mortellement, et aussi parce que les autres chasseurs ne tardèrent pas à parvenir sur les lieux à la Sogne d'Auvers.

Ensuite, le Marquis d'Apchier fit emporter la créature à Besque où elle ne fut autopsiée que le lendemain. N'importe qui aurait pu durant cette nuit du 19 au 20 Juin, glisser cet os jusqu'à l'estomac de cet animal. Nul besoin de répondre au patronyme de la "Masque" ou de Chastel pour cela. N'était-ce pas aussi cette nuit là que le valet Gibert avait pris le temps d'évaluer cette impressionnante ouverture de sa mâchoire avant que son corps ne soit bien malmené le lendemain par les maladroits pratiquants de l'autopsie ?

Jean Chastel, ce cabaretier agriculteur et renommé chasseur de loup de la Besseyre-Saint-Mary, semble d'ailleurs avoir été étrangement écarté de "la fête" au château de Besque. Comme l'a très justement fait remarquer il y a quelques temps le premier historien de la Bête, en la personne de Monsieur Guy Crouzet, la signature de Jean Chastel fait totalement défaut sur le document du rapport de la mort de la Bête. Il émet l'hypothèse que le Marquis d'Apchier aurait cherché à faire croire qu'il était le tireur qui avait mis fin à la carrière du monstre, en évinçant Chastel.

C'est assez peu crédible car parmi les douze et sans doute bon nombre de rabatteurs, tout le monde savait que c'était Jean Chastel qui l'avait mise à mort et aucunement le Marquis d'Apchier. Tôt ou tard ce mensonge aurait été découvert et cela aurait pu nuire à la réputation du jeune Marquis Jean-Joseph-Alexandre de Châteauneuf-Randon. Il y a donc très peu de chance pour qu'il en soit ainsi. Ce qui est malgré tout certain, c'est que Jean Chastel a été un peu oublié dans cette victoire et cela est assez étrange.

Bien sûr, on ne peut omettre cette note insérée dans les archives des titres de l'inventaire du Chapitre à Mende, qui attribuait la victoire sur cette bête féroce (l'honneur de l'avoir tuée) à un dénommé Mazel, chasseur du Marquis d'Apchier (précision de l'archiviste Ferdinand André).

Mais que devons-nous en penser (?), sinon que cette note apporte encore un peu plus de confusion à cette finalité de l'affaire de la Bête qui en a décidément déjà beaucoup trop.

Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué après une consultation des archives, il y a déjà bien des années, Jean Chastel touchera bien une prime pour sa victoire sur la Bête à la Sogne d'Auvers ce 19 juin 1767, étant donné que les commissaires lui accorderont la somme de 72 livres, le 9 septembre suivant.

Puis, il recevra aussi une prime de 1500 livres pour une partie de la prime promise par Louis XV le 4 février 1765, sur le compte de la Généralité de l'Auvergne.

**Jean Chastel est mort le 6 mars 1789 à la Besseyre-Saint-Mary, à l'âge de 80 ans.**

Grace aux recherches du spécialiste des loups et de leurs métis qu'est Monsieur Jacques Baillon, ainsi qu'avec le concours de Madame Annie Ehrensperger-Blaisse, complétées et confirmées par Monsieur le professeur Jean-Marc Moriceau, nous savons que l'un des fils de Jean Chastel, dont la signature ressemblait le plus à celle de son père (celle de Pierre Chastel d'après Monsieur Cubizolles), a essayé d'encaisser sous le Directoire le reste de la prime qui revenait de droit à son père Jean Chastel, soit 4500 livres.

Le 25 novembre 1797, la dette est reconnue "à payer" par le commissaire liquidateur de la dette nationale. Jean Antoine ou Pierre Chastel ont-ils à cette occasion encaissé le reste de la prime due à leur père pour sa victoire sur la Bête ? Il est permis de le croire.

**Quoi qu'il en soit, les archives font tomber la légende d'un Jean Chastel déshérité et errant en Gévaudan ou ailleurs pour tenter d'encaisser une misérable somme d'argent en présentant la dépouille de sa Bête.**

Tout comme est aussi d'ailleurs tombé de lui même l'imaginaire voyage de Jean Chastel à Versailles avec cette dépouille de bête puante dans sa caisse, et qu'il aurait présentée au roi en son château, puisqu'on sait aujourd'hui qu'elle n'a jamais dépassé l'hôtel particulier de Monsieur de La Rochefoucauld, rue de Seine à Paris, et que Jean Chastel n'y était pas, mais seulement Gibert, le valet du Marquis d'Apchier, qui était entré au service de son père, le Comte d'Apchier depuis peu.

C'est grâce au document dit de "Bès de la Bessière de Saint-Chély", relatant le voyage à Paris du cocher Gibert (Gilbert), retrouvé aux archives de Mende par Monsieur Philippe Sauré du pays Basque (attention aux emprunteurs à leur compte de sa découverte ) que nous connaissons la véritable destination finale de la Bête de Chastel à Paris.

Avant la divulgation de ces documents retrouvés aux archives, nous n'avions que des affirmations sans preuves, qui frisaient le ridicule avec cette historiette de Jean Chastel présentant sa bête pestilentielle dans sa caisse en bois au roi Louis XV , à Versailles.

Avec le protocole des voyages et des chasses du roi, que nous avons communiqué il y a déjà bien des années, cette ridicule fanfaronnade tombait d'office aux oubliettes puisque le roi Louis XV était toujours à Compiègne au cours de l'été en période de paix, pas à Versailles.

Lorsqu'on veut conter des fariboles de ce genre, on étudie un peu mieux le sujet pour éviter ce type de piège aussi grossier. Pour ce qui relève de la réception d'un pauvre hère venant de sa profonde campagne avec sa bête puante dans une caisse, les mots nous manquaient devant tant d'ignorance de la part des individus qui colportaient ce type de délirantes stupidités.

Comme tout bon passionné de l'Ancien Régime et connaisseur des règlements royaux de ce temps, nous connaissions évidemment déjà les difficiles règles de réceptions devant le roi, alors cela nous faisait à la fois envie de rire puis de pleurer devant tant de bêtise humaine. Si vous souhaitez en savoir un peu plus à ce sujet référez-vous à cette émission réalisée par des historiens de renom, spécialistes de la question, pas à des dessinateurs et des scénaristes de BD qui se sont penchés sur le thème de la Bête.

- <https://podcasts.audiomeans.fr/on-faisait-comment-avant-5b42ab75/les-gardes-du-corps-du-roi-c60c67cf>
- <https://www.facebook.com/maisonmilitaireduroi>

Le jeudi 25 juin 1767, lors d'une dernière chasse emmenée une fois encore par le jeune Marquis Jean-Joseph-Alexandre de Châteauneuf-Randon, la compagne au blanc collier de la bête de Chastel, qui avait reçu une balle fatale du sieur Jean Terrisse lors de la chasse du 19 juin, fut retrouvée morte. Le sieur Terrisse, chasseur de Monseigneur de la Tour d'Auvergne d'Apchier, recevra du Gévaudan ( diocèse de Mende ) la somme de 48 livres pour sa victoire, tandis que ses onze compagnons se verront gratifiés de 312 livres le 3 mai 1768. Au près de la dépouille de cette femelle, furent également capturés cinq petits qu'ils envoyèrent à Mende.

#### Liste des chasseurs du 17 juin :

- Monsieur le Marquis d'Apchier et son équipage de louverie, piqueux, valets et chiens
- Jean Chastel
- Jean-François Chastel
- Pierre Chastel
- Jean Antoine Chastel
- Pierre Roux
- Jean-Pierre Valet
- Antoine Tournaire
- Jean Taraire
- François Lèbre
- Pierre Laborie
- Jean-Pierre Chassefeyre
- Pierre Pommier
- Mazel - chasseur du Marquis d'Apchier ?

#### Liste des chasseurs du 25 juin :

- Monsieur le Marquis d'Apchier et son équipage de louverie, piqueux, valets et chiens
- Jean Terrisse, chasseur de Monseigneur de la Tour d'Auvergne d'Apchier
- Jean Chastel
- Jean-François Chastel
- Pierre Chastel
- Jean Antoine Chastel
- Pierre Roux
- Jean-Pierre Valet
- Antoine Tournaire
- Jean Taraire
- François Lèbre
- Pierre Laborie
- Jean-Pierre Chassefeyre
- Pierre Pommier
- Mazel, chasseur du Marquis d'Apchier

Le fusil à double-platines et double-canons avec lequel Jean Chastel tua cette bête le 19 juin 1767 (en collection privée de M. G. d. V. descendant du porte-arquebuse du roi, François Antoine, par la branche de son fils, Antoine de Beauterne).

Et nous précisons aussi, comme a bien voulu nous l'indiquer de vive voix l'actuel propriétaire du fusil de Jean Chastel, que si l'arme a bien été modifiée à percussion au cours du XIXe siècle, le canon de celle-ci n'a jamais été rallongé au moyen de soudures comme le prétendent quelques individus amateurs d'armes à feu de l'époque.

La brasure que l'on peut y découvrir, n'est autre qu'une simple réparation de renforcement sur les canons sans doute endommagés par un malencontreux accident (Voir les descriptions détaillées de Monsieur Alain Parbeau - spécialiste des armes à feu anciennes - à ce sujet, dans les pages des anciennes Gazettes de la Bête).

En dessous, de gauche à droite : trophée de tête de loup du XIXe siècle ; tête de loup figurée sur un bouton de tenue d'équipage du XIXe siècle, et gravure très artisanale de trophée de loup sur la plaque de crosse du fusil, surplombant aussi sur cette même plaque ovale, une ciselure au nom de "Jean Chastel".



**Les archives départementales de Mende nous enseignent qu'au mois d'octobre 1769, les loups pullulaient dans la paroisse de la Besseyre-Saint-Mary. Un certain Jean Chastel, connu pour être celui qui tua la male bête, abat un de ces animaux dans les bois de la paroisse. De nombreux loups, possiblement enragés, mais point de bêtes dévorantes parmi eux !**

Pour la version officielle, la Bête du Gévaudan était donc bien morte, tuée par Jean Chastel de la Besseyre Saint-Mary, ce vendredi 19 juin 1767, jour de la Saint Gervais et Protais, ces saints patrons jumeaux de l'Église paroissiale de Mende, honorés au sein de la cathédrale de Monseigneur de Choiseul, qui devait être bien soulagé de voir enfin tomber celle qu'il qualifiait de "Fléau de Dieu".

Un jour aussi béni et sacré, et cela même s'il ne profita pas bien longtemps de ce retour de lumière et de calme sur le Gévaudan, puisqu'il devait s'éteindre seulement 19 jours pour jour après la mort de la Bête, ayant juste eut le temps nécessaire pour refaire son testament et transmettre ses pouvoirs à ses fidèles, dont Étienne Lafont.

Ce Syndic, tout comme son frère Trophime et un fermier Chastel, connaîtront par la suite bien des soucis avec le nouvel évêché de Monseigneur de Castellane, mais ceci est une autre histoire...

Patrick-Pierre-Louis BERTHELOT  
*le 29/11/2024*

# Notes

Le portrait de Jean Chastel placé en en-tête de l'étude est réalisé d'après une description détaillée de Monsieur Estaniol, maire de Saugues, qui tenait très certainement ces informations de son père.

Les éléments qu'il cite à propos de sa vêtue sont caractéristiques de la période concernée, mais encore faut-il en avoir été témoin pour le savoir, ou encore d'avoir fait les longues études et de recherches nécessaires qui ne s'acquièrent pas au moyen d'un simple cursus scolaire.

En résumé : Un peu d'Histoire, de témoignages, d'archives, de science et d'histoire du costume ou de l'uniformologie, d'ethnologie languedocienne, de morphopsychologie et d'anthropologie... et l'image apparaît !

Et nous ajouterons, bien que nous l'ayons déjà abordé un peu plus avant dans le texte, que Jean Chastel ne portait pas de lunettes à bras pliants comme il est dit à tort dans presque tous les récits de l'affaire de la Bête du Gévaudan, pour la simple raison que cet objet n'était pas encore sur le marché provincial français à l'époque (voir sur ce point la partie adaptée de la Grande Encyclopédie Diderot & D'Alembert).

Il portait sur le bout du nez des bésicles dont les montures sans branches à charnières - pouvaient être confectionnées en métal, en corne, ou en écaille.

Récompense. Monsieur le Comte de la Tour d'Auvergne (Nicolas-François-Julie de la Tour d'Auvergne d'Apchier, Marquis de la Margeride ) ainsi que Monsieur le Marquis Jean-Joseph d'Apchier, expédièrent une missive au Syndic du diocèse du Gévaudan (Étienne Lafont) afin que le sieur Jean Chastel obtienne une substantielle gratification pour avoir débarrassé le pays de sa Bête.

Une prime de 72 livres fut finalement octroyée au sieur Chastel par le comptable du Syndic de Mende. Ce règlement était accompagné de la mention suivante : "pour avoir tué, le 19 juin 1767, une bête qu'on présume, attendu la suspension des malheurs, depuis ledit temps, être celle qui les causait".

Le syndic et procureur fiscal de la juridiction, Monsieur Étienne Lafont, suivit probablement le dossier de cette gratification jusqu'au seuil de son application car, malgré le décès de son ami Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de Mende, survenu subitement le matin du 7 juillet 1767, il resta en fonction sous cet aspect jusqu'au nouvel épiscopat de l'évêque Jean-Arnaud de Castellane, qui arriva seulement à Mende le 14 février 1768.

Lafont poursuivit ensuite sa carrière, toujours en tant que Syndic du diocèse de Mende et subdélégué de l'Intendant du Languedoc.

En 1772, nous savons grâce à une communication adressée aux consuls de la province, datée du 15 juillet, qu'il était toujours en exercice. Il demeura en activité effective à son poste jusqu'à sa mort survenue le 24 août 1779.

Quoi qu'il en soit, il légua une caisse vide au diocèse, ayant causé pas moins de 166,735 livres de dettes durant son mandat. L'ensemble de ses biens s'élevant seulement à 150,000 livres, sa fille et son gendre furent contraints de trouver un projet d'arrangement avec le nouveau syndic pour renflouer la caisse du diocèse de Mende.

Il est vrai qu'en 1764, Étienne Lafont avait employé la somme de 7000 livres à des fins inconnues, et que l'on répertoriait alors dans les archives comme des "frais imprévus du diocèse" (Sources : A-D de la Lozère, Mende).

C'est ce que l'on nomme de nos jours des fonds secrets, destinés à des activités toutes aussi secrètes.

# *Complément d'information sur le fusil de Jean Chastel.*

Une arme de privilège pour un roturier ! En effet, car contrairement à ce que prétendent certaines personnes qui semblent tout ignorer de la dotation des armes sous l'Ancien Régime, ce type d'arme à deux coups (deux canon) n'était pas encore à la portée du premier venu en ce début de la seconde moitié du Siècle des Lumières !

Le fusil à canons soudés (à ne pas confondre avec les juxtaposés fixes) avait seulement été inventé par le canonnier du roi, le sieur Jean Leclerc (dynastie des célèbres armuriers royaux), en 1738. Seuls les "Grands du Royaume" eurent accès à ce type d'arme durant les années qui suivirent en raison de son coût excessif.

Si leurs râteliers de chasse se garnirent petit à petit de ces nouveaux modèles d'arme d'épaule, il fallu cependant attendre le courant des années 1750 pour commencer à en trouver à la vente chez les armuriers de province. Le brevet avait évidemment été bien protégé durant les premières années qui suivirent la découverte et la mise en fabrication des premiers prototypes.

En 1760, leur accessibilité était toujours réservée aux plus fortunés. Non, retrouver cette catégorie de fusil entre les mains d'un roturier, d'un homme du peuple, tel que Chastel au cours de l'année 1767, n'était pas une situation courante. On peut tout à fait imaginer que ce fusil lui fut offert par un noble dans le but de le récompenser de ses services dans les chasses.

Aux individus qui ont prétendu que ce fusil était une arme tout à fait ordinaire pour l'époque, nous ne pouvons que leur conseiller la lecture des travaux du sieur Magné de Marolles - dont sa "chasse au fusil" - qui, quoi qu'il advienne, aura toujours été bien mieux informé sur le sujet qu'ils ne le seront jamais puisqu'il vivait à cette époque et qu'il était évidemment un véritable spécialiste des armes de chasse tout comme de la pratique cynégétique.

Pour mieux se situer dans la réalité de cet avantage de posséder un fusil à doubles canons juxtaposés pour la période, il faut savoir que les gardes-chasses des plus grandes Maisons du Royaume (royale ou princières) ne disposaient que de fusils à un seul canon (CQFD).

# Bibliographie

- Actes de mariages, baptêmes et décès de la famille Chastel, paroisse de la Besseyre-Saint- Mary, Archives Départementales de la Haute- Loire (43) , E-dépôt 144/1.
- Almanach Royal, années 1708 & 1767, Avec Privilège du Roy, Imprimerie D'Houry et Le Breton, Paris.
- Diderot Denis, d'Alembert Jean le Rond, de Jaucourt Louis, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers, Neufchâtel, 1765.
- Chanis, Jacques, Généalogie de la famille Chastel, Geneanet = <https://gw.geneanet.org/arnac<n=chastel>.
- Barnson, Phil, site internet - Dans l'Ombre de la Bête – L'homme : les Chasseurs de la Bête - Jean Chastel – Les Douze, 1997. <http://www.danslombrede.info/sites/Odb/index.html>
- Fabien, Louis, *Antoine Chastel et la Bête du Gévaudan : Fiction ou réalité ? PDF* , 2016.
- Crouzet, Guy, *Présentation du fusil avec lequel Jean Chastel abattit la Bête du Gévaudan le 19 juin 1767 , plaquette, Création ID 4, Imprimerie des 4. Exposition en mairie du Malzieu, 2011.*
- André, Ferdinand, *Annuaire administratif, statistique, historique et agricole du département de la Lozère, Partie Historique : Documents Historiques - extraits des archives départementales de la Lozère, documents historiques sur les ravages des loups et la Bête du Gévaudan, Mende, 1872.*
- André, Ferdinand, *Annuaire administratif, statistique, historique et agricole du département de la Lozère, Partie Historique : Documents Historiques - extraits des archives départementales de la Lozère, documents historiques sur la Bête du Gévaudan, Mende, 1880.*

- *Pourcher, abbé, La Bête du Gévaudan, Véritable fléau de Dieu, Saint Martin de Boubaux, 1889. réédition Jeanne Laffitte, Marseille, 2006.*
- *Fabre, François (abbé), La Bête du Gévaudan, 1901, Boubounelles, Saint-Flour 1901, Floury, Saint- Germain 1930, De Borée, Clermont- Ferrand 2001 (édition Complétée par M. Jean Richard de Saugues).*
- *Saincire, Jules (abbé) le diocèse de Soissons, tome II du XVIIIe siècle à nos jours. Imprimerie Hérissey, Évreux, 1936.*
- *Rolland, Denis, Le château et les châtelains de Vic-sur-Aisne, Les Origines et le moyen-âge, Société Historique de Soissons, 1983.*
- *Masson, Frédéric, Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre, Cardinal de Bernis (1715-1758). Tome 2/ publiés avec l'autorisation de sa famille, d'après les manuscrits inédits. Ministère de l' Intérieur, Section Librairie Éditions E. Plon, Paris, 1878.*
- *Morangiès ; correspondances diverses, 1758-1754, Fonds Molette de Morangiès, cote 4j1-1, A-D de la Lozère, Mende.*
- *Gazette de Leyde, années 1757–1765, Bibliothèque Royale de Bruxelles. Batailles d'Hastembeck 1757 et prise de Minden en 1758.*
- *Bisson, Jean, Minorque et la France au XVIIIe siècle, treballs de Geografia, num. 39 pp. Département de Ciències de la terra Universita des les Illes Balears, Palma, 1988.*
- *Roffidal, Émilie, Art et enjeux politiques en méditerranée : les tombes des gouverneurs de Minorque, 1759-1783, HAL, CR CNRS, 2018.*
- *Correspondances reçues du Consulat d'Alger, 1642–1792, Affaires Étrangères, cotes : AE/B/I/115/-AE/B/I/145, Archives Nationales.*
- *Dussaud, Frédéric, Le château de Morangiès et ses seigneurs, Éditions Lacour-Ollé, 2004.*



- c pplb - /2005 -